Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Mme Lisette Cosandier, chemin de Chavannes 12, 2514 Ligerz

Auteur du projet : Grimm Heiztechnik AG, Riedmatte 2, 2576 Lüscherz

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures.

Zone : Zone agricole

Dérogation : À l'article 24c de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 août 2022 au 5 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 août 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Bernard Waeber, chemin du Rêche 14, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Top Sun Energy SA, rue de l'Oservatoire 32, 2000 Neuchâtel

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 août 2022 au 5 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 août 2022

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC n° 166/2015 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 19 juin 2018 et modifié par la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, dans le cadre de la procédure de recours, le 11 avril 2019 ****

Requérante : M. Jean-Claude Angelrath, Chemin des Prés-Guëtins 78, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Espace blanc SA, Rue Louis-de-Meuron 18, 2074 Marin-Epagnier.

Emplacement : parc. no 3350, au lieu-dit : « Ch. des Rondans 30 », commune de La Neuveville.

Projet : construction d'une villa individuelle.

Zone : H2.

Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 13 mai 2024.

Les oppositions, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité,** faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 7 août 2022, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Monsieur Sébastien Gallet, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 235, au lieu-dit : "Les Collonges", commune de La Neuveville.

Projet : pose d'une cabine électrique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone de verdure.

Zone de protection : site archéologique classé.

Recensement arch. : ensemble bâti B.

Dérogations : art. 79 al. 2 LC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 août 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

CHIENS EN LIBERTÉ ET ABOIEMENTS

Il a constaté que des chiens circulent librement dans notre bourgade.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et dans les locaux ouverts au public.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.
- En vertu des dispositions du Code des obligations, **les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux** (voir art. 56 du CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

La police administrative

Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNES POUR LA CULTURE BIENNE-SEELAND-JURA BERNOIS

Invitation à l'assemblée des délégués

Mardi 23 août 2022, 19h00
Bibliothèque de la Ville,
Rue General-Dufour 26, 2502 Bienne

Biel/Bienne, le 14 juillet 2022
Comité BSJB Culture

L'ordre du jour, les documents et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.bsjb.ch/fr

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

SPORT, CULTURE, ANIMATIONS

17 - 21 août 2022

Evénement sans voiture
Accès uniquement
à la mobilité douce

Saint-Joux Festival

Evénement sans voiture
Accès uniquement
à la mobilité douce

Saint-Joux Festival
Programme

Samedi 13.08

17h	Premier match en 2e ligue du FC LNL contre Moutier. Grillades & animations pour les enfants avec JaNiMe

Mercredi 17.08

14h – 16h	Parcours d'obstacles, CAJ (Centre Animation Jeunesse) et JaNiMe
15h30 – 17h	Ventre Glisse, CAJ (Centre Animation Jeunesse) et JaNiMe
Dès 17h	Grillades & Hotdogs

Jeudi 18.08

13h – 17h	Animations nautiques et Beach Games, CAJ (Centre Animation Jeunesse)
18h	Bike & Run, FSG La Neuveville
Dès 17h30	Afterwork, food & music

Vendredi 19.08

13h – 17h	Animations nautiques, CAJ (Centre Animation Jeunesse)
Dès 13h00	Entraînements et inscriptions Pump Track
17h30	Afterwork, food & music
18h	BLZ Stump League World Championship Qualifier
18h	Game of scoot sur le Pump Track, CAJ (Centre Animation Jeunesse)
20h30	Soirée Rap par la Zone Piétonne : LSLB, Pablo, Warnöx
22h30	DJ Two Keys par la Zone Piétonne

Samedi 20.08

9h-12h	Entraînements et inscriptions Pump Track
10h30 – 14h	Tournoi Archery, CAJ (Centre Animation Jeunesse) et JaNiMe
10h30 - 14h	Château gonflable, JaNiMe
12h30 - 15h	Championnat suisse Elite de Pump Track
14h - 16h	Démonstration de wakeboard tracté, Attraxtion
16h -18h	Manche de qualification championnat du monde de Pump Track
20h30	Soirée Rock par la Zone Piétonne : Stockholm Syndrome & Archair
22h30	D'Gian (DJ) par la Zone Piétonne

Dimanche 21.08

8h - 17h	Championnat suisse Junior de Pump Track
10h30 – 14h30	Château gonflable, Bubble foot, CAJ et JaNiMe

Tout au long du festival, initiation à la voile par la Bordée de Tribord, démonstration de Foil Pumping par Attraxtion, exposition de photos sous-marines par MZ Plongée et jeux de balles avec le FC La Neuveville-Lamboing.

Foodtruck Festival (Hamburgers, Thaï food, grillades, crêpes, glaces et churros), cantine et bars.

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE
du jeudi 23 juin 2022

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du jeudi 23 juin 2022, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence: Mme Joëlle Moeckli

Procès-verbal: Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Elle informe de l'absence de M. C. Ferrier, conseiller municipal en charge du département de la gestion du territoire. Puis, elle déclare : *«Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance du Conseil général. Avant d'entamer l'ordre du jour qui nous attend ce soir, j'aimerais revenir sur les élections régionales et cantonales qui se sont déroulées le 27 mars 2022. Mes félicitations vont tout d'abord aux députées neuvevilloises, candidates aux élections, qui ont été réélu-e-s pour quatre nouvelles années au Grand Conseil, le "parlement cantonal bernois". Il s'agit de Mme Anne-Caroline Graber, 2ème meilleure élue du Jura bernois, ainsi que Mme Maurane Riesen. Je souhaite plein succès à ces deux femmes talentueuses et expérimentées. Outre le renouvellement des organes législatifs et exécutifs de notre canton, un autre évènement majeur s'est tenu en mars dernier, celui de l'élection des membres du Conseil du Jura bernois, "le CJB" pour les intimes. Je salue les représentant-e-s neuvevillois-e-s reconduit-e-s dans cette instance, notamment Mme Denise Bloch, M. Roland Matti, ainsi que M. Cyprien Louis. Depuis trois semaines, nous pouvons nous réjouir du fait que le Conseil du Jura bernois est présidé pour la première fois par un citoyen neuvevillois. Il s'agit de M. Louis qui a été élu à la présidence. Félicitations Cyprien ! Je leur souhaite à toutes et à tous, tout de bon pour la mission que le peuple leur a confiée. L'engagement des Neuvevillois dans ces deux instances est non seulement louable, mais aussi déterminant pour la défense des intérêts de La Neuveville au niveau cantonal. Je pense notamment à l'accueil de services administratifs et de centres de formations, en particulier en vue du départ de Moutier dans le Jura. Par ailleurs, notre dynamisme économique, culturel, touristique, artistique et le rôle de pont qu'incarne La Neuveville entre la Suisse alémanique et la Suisse romande sont des atouts qui doivent être valorisés au niveau cantonal. L'importance de ces élections contraste paradoxalement avec un abstentionnisme relativement élevé. En effet, 850 Neuvevillois ont déposé leurs bulletins de vote dans les urnes, soit 31,2 % de la population votante. Légèrement en dessus de la moyenne du Jura bernois, le faible taux de participation francophone aux élections régionales et cantonales n'est pas nouveau et stagne depuis plusieurs décennies. Barrière linguistique et/ou culturelle ? Distance géographique qui nous sépare de la capitale ? Manque d'information ? Personnellement, je dois reconnaître que l'épaisseur du fascicule électoral au moment de voter peut dérouter voire décourager plus d'un électeur. A cet effet, je me réjouis des mesures concrètes que le Conseil général peut continuer à adopter pour encourager la population locale à voter. A cet effet, on peut se réjouir de la décision prise par le Conseil général en 2021 de souscrire un abonnement aux brochures "Easyvote" qui vise à faciliter et à encourager la participation électorale des jeunes ainsi que les stands et conférences régulièrement animés par les fractions pour sensibiliser le public à notre engagement politique. Sur ces mots, je cède la parole au chancelier pour l'appel. Suite à l'absence ce soir de M. Tony Gutmann, scrutateur, le Parti libéral-radical propose de le remplacer par M. Julien Niederer.»*

Sans opposition, M. J. Niederer est nommé scrutateur extraordinaire pour cette séance.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
3. Comptes 2021 (A. Kurth)
3.1 Approbation formelle des comptes de la com munauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 402'507.30 pour le fonctionnement et CHF 830'814.50 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'233'321.80
3.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'736'652.77 dont CHF 1'874'206.04 de dépenses à arrêter et CHF 1'862'446.73 de dépenses liées
3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2021 présentant un excédentdes recettes de CHF 27'314.78
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (A. Schleppy)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël : décision (C. Frioud Auchlin)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier/A. Schleppy)
7. Règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le «stationnement» relatif à la gestion des places de stationnement publiques (B2281.5) – Révision partielle : arrêté du Conseil général (A. Kurth)
8. Rapport de gestion 2021 : information (C. Frioud Auchlin)
9. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Frésard) «Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville» (D. Bloch)
10. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Flückiger) «Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es» (A. Louis)
11. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet) «La Neuveville, une commune sans paperasse» (C. Frioud Auchlin)
12. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet/L. Longo) «La Neuveville : une commune 4.0» (A. Kurth)
13. Rapport CM en réponse au postulat PSN (J. Moeckli/A. Wingo) «Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants» (A. Kurth)
14. Rapport CM en réponse au postulat PVN (F. Maillat/R. Mamie) «Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)
15. Interventions parlementaires et développements
16. Questions simples et traitement
17. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers. Au cours du traitement du point n°3.1 de l'ordre du jour, le nombre de présences passe à 29 conseillères et conseillers, avec l'arrivée de M. C. Voisard.

Forum Neuvevillois (FOR)
Mmes Bucciarelli Sophie,
Känel Céline, Orha Sanda,
MM. Althaus Damien,
Canepa Mel,
Guillaume Alain,
Nicolet Christophe,
Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR)
Mmes Andrey Odyle,
Aeschlimann-Blaser Karin,
Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc,
Cochet Matthieu,
Junod Cédric,
Longo Luca,
Niederer Julien,
Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)
Mmes Frésard Caroline,
Petrig Anna Valentina,
Stoepfer Véronique,
Wingo Helvetia
M. A Marca Patrice

Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)
Mme Mamie Sabine
MM. Gagnebin Alain,
Kraus Basil,
Louis Cyprien,
Mamie Richard,
Voisard Clovis

Union démocratique du centre (UDC
Aucun membre présent

Excusé-e-s :
Mmes Maillat Fanny (PVN),
Von Dach Stéphanie (FOR),
Wingo Adele (PSN)
MM. Chapuis Yann (FOR),
Flückiger Samuel (PVN),
Gutmann Anton Tony (UDC)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2022

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Comptes 2021 (A. Kurth)

3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 402'507.30 pour le fonctionnement et CHF 830'814.50 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'233'321.80

M. A. Kurth, conseiller municipal : *«Comme chaque année, la commission scolaire du district nous a présenté les comptes 2021, qui ont été, pour la*

cinquième fois, établis sur le modèle comptable harmonisé MCH2, et c'est également la dernière fois que je le signale. Et comme chaque année, les charges courantes ont bien été respectées, mais, en raison du COVID-19, des dépenses extraordinaires de l'ordre de CHF 92'000.-, notamment dues au nettoyage et à la désinfection, ont été comptabilisés, soit CHF 1'000.- de plus qu'en 2020. Ces dépenses extraordinaires ont partiellement été, malheureusement pour nos élèves, compensées par l'annulation des camps et sorties pour une économie de CHF 11'000.-. A signaler une très légère augmentation de 0,15 % d'unité temps plein pour un montant de CHF 22'000.-. Pour rappel, la commune prend en charge 50 % des coûts. La mise en place de la GED factures (gestion électronique des factures) l'année passée est maintenant bien établie et ce service améliore significativement la gestion des factures fournisseurs et simplifie le processus de facturation entre les différents départements. Les coûts par élève étaient budgétés à CHF 11'426.- mais, suite aux coûts extraordinaires mentionnés précédemment, le montant par élève s'est finalement monté à CHF 11'859.-, soit une différence de CHF 433.- par élève. Comme les années précédentes, les comptes correspondent de très près au budget et les quelques variations dépendent principalement du nombre d'élèves en formation. Je rappelle que l'ensemble des frais sont répartis par une clé de répartition entre les 3 communes, soit Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville. La commission des finances préavise favorablement les comptes 2021 et ceci à l'unanimité. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, PVN : *«Le Parti Les Vert·e·s de La Neuveville approuve les comptes du collège de La Neuveville. Au niveau de la répartition des dépenses entre les communes, il demande si les autorités envisagent de rediscuter la clé de répartition intercommunale. Dans la liasse de documentation remise, nous avons bien trouvé la part neuvevilloise de l'année 2021, mais pas celle du budget ni celle de l'année passée.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal : demande plus de précisions à M. R. Mamie.

M. R. Mamie, PVN : souhaite connaître la somme de l'année 2020, respectivement celle du budget 2021. Il relève que la part neuvevilloise est de CHF 830'000.- pour 2021 et il demande quel était le montant du budget 2021, respectivement des comptes 2020. Il ajoute qu'il serait plus pratique que ces informations figurent aux mêmes endroits.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : indique que ces informations figurent dans les comptes communaux.

M. A. Kurth, conseiller municipal : remercie pour cette remarque et en prend note pour l'établissement des comptes 2022.

Mme L. Glatz, conseillère municipale : répond que la question relative à la clé de répartition sera reprise lors de la refonte du règlement d'organisation.

M. C. Voisard, PVN, rejoint la séance à cet instant-là. Dès lors, le nombre de conseillères et de conseillers généraux présents passe à 29.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 402'507.30 pour le fonctionnement et CHF 830'814.50 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'233'321.80***

3.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'736'652.77 dont CHF 1'874'206.04 de dépenses à arrêter et CHF 1'862'446.73 de dépenses liées

M. A. Kurth, conseiller municipal : *«Dans ce crédit supplémentaire, nous avons d'un côté les dépenses liées pour un montant de CHF 1'862'446.- et de l'autre les dépenses à arrêter pour un montant de CHF 1'874'206.-. Sur les 12 positions des dépenses à arrêter, 7 positions, et ceci pour un montant de CHF 1'572'000.-, vont directement alimenter des fonds de réserve comme lors des exercices précédents, soit 84 % des dépenses à arrêter. Sur les CHF 1'862'000.- de dépenses liées, CHF 1'492'000.- sont des écritures comptables liées aux impôts. Des prestations ont été remboursées par les assurances pour un montant de CHF 250'000.- liées aux inondations et au COVID. Au final, l'inondation historique nous aura coûté environ CHF 3'000.- sur l'exercice comptable 2021. Les assurances ont pu heureusement être reconduites. M. D. Honsberger et moi restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions.»*

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'736'652.77 dont CHF 1'874'206.04 de dépenses à arrêter et CHF 1'862'446.73 de dépenses liées.***

3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2021 présentant un excédent des recettes de CHF 27'314.78

M. A. Kurth, conseiller municipal : « *Un petit préambule avant de commenter en détails les comptes communaux 2021, "Cette année-là", comme chantait Claude François. Nous aussi on se souviendra de l'année 2021. Une année bien compliquée. Comme si la pandémie ne suffisait pas, on a rajouté une crue historique au menu. Ces évènements extraordinaires ont mis à rude épreuve tous les services de la commune. Je saisis mon temps de parole et au nom du Conseil municipal, comme du département des finances, je tiens à remercier tous les efforts consentis par nos employé-e-s municipaux engagé-e-e-s dans cette crise hors norme. Malgré cette situation historique, le département des finances a néanmoins pu continuer à travailler sereinement et ceci avec l'appui de la commission des finances, du Conseil municipal et des chefs de service, sur l'un de nos objectifs principaux. Et, comme il se doit, si Madame la présidente m'en donne la permission, j'aimerais dévoiler cet objectif par un petit quizz, que tout le monde attend déjà avec impatience. A vos stylos. Le mot à trouver est : L'EQUILIBRE FINANCIER. Vous aviez, souvenez-vous, accepté du bout des lèvres le budget 2022. Ceci a déclenché une vraie prise de conscience, tant chez vous, chères conseillères et chers conseillers, tant au sein de l'Exécutif et de l'administration communale. Le message a bien passé. De ce fait, deux séances extraordinaires du Conseil municipal ont eu lieu pour chercher d'un côté une diminution des charges et de l'autre une augmentation des revenus pour atteindre notre objectif : l'équilibre financier en 2024. Les chefs de services ont été, et ceci dès le début, intégrés dans cette réflexion globale. La commission des finances s'est également penchée sur ce problème et nous a livré des pistes de réflexion très intéressantes. Comme vous pouvez le constater, c'est une réflexion de fond et non de la cosmétique comptable. Si notre budget 2023 inclut toutes les décisions prises lors des deux réunions extraordinaires, nous pourrions atteindre l'équilibre financier déjà en 2023. Les mesures prises vous seront présentées lors de la présentation du budget 2023, prévue pour le Conseil général d'octobre. Le département des finances remercie toutes les personnes mentionnées et à l'effort consenti dans l'élaboration d'un "Forecast" 2022 qui présenterait une perte de CHF 50'000.-, mais cette fois-ci hors dissolution de la provision de réévaluation. Nous sommes clairement sur le bon chemin. Il est toujours agréable d'annoncer un excédent de recettes de CHF 27'315.-, alors qu'on s'attendait à une perte de CHF 50'000.-, mais il faut bien comprendre que ce résultat est un peu biaisé par la règle du MCH2 en vigueur depuis 3 ans maintenant. Cette règle nous oblige à dissoudre la provision de réévaluation à raison de 1 million par année et ceci encore pour les 2 prochaines années à venir. Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été supérieures aux prévisions. Cependant celles sur les personnes morales sont inférieures suite à des correctifs des années antérieures. Au final, nous avons un léger excédent de CHF 150'000.-. Nous avons ajusté une ancienne provision dans nos comptes du service social pour un montant de CHF 352'000.- et avons aussi une économie relativement importante des charges sociales par habitant, CHF 513.- au lieu de CHF 565.- selon les prévisions cantonales, soit une économie d'un peu plus de CHF 200'000.-. Toutes les autres tâches liées à ce service sont relativement bien en ligne avec leur budget et au total, nous avons une économie de CHF 520'000.-. De nombreuses manifestations sportives et culturelles ont été annulées pour cause de Covid19, ce qui représente une économie de près de CHF 400'000.-. Le bon respect de tous les comptes de charges permet une économie hors effet Covid19 de CHF 400'000.-. Les impôts sur la taxe immobilière, les gains immobiliers, la taxation des retraits sur les caisses de pensions et la péréquation financière sont bien en ligne avec nos prévisions, mais nous laissent tout de même une économie de CHF 250'000.-. La dissolution de la réserve de réévaluation pour 1 million impactera positivement les résultats des exercices 2022 et 2023. Pour rappel, cette dissolution est obligatoire selon les normes MCH2. Conclusion : malgré la situation sanitaire et la crue historique, nous finissons finalement l'année 2021 sur une note positive. A ce jour, les voyants "rentrées fiscales 2022" sont en phase avec notre budget. M. D. Honsberger et moi-même faisons le maximum pour rester tout au long de l'année en contact avec les principaux contribuables physiques et moraux, afin de les garder au chaud. La commission des finances et l'organe de vérification des comptes (FIGEMA) ont donné un préavis favorable aux comptes 2021. Je saisis l'occasion pour remercier cette commission dynamique et engagée et à M. D. Honsberger pour la très bonne tenue des comptes. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR : «Je remercie le service des finances et M. A. Kurth pour la présentation claire des comptes annuels et pour les explications fournies. Je suis toutefois surpris par la conclusion à laquelle vous arrivez en page 3, à savoir "Ces points principaux font que l'année 2021 se boucle de manière très positive. Pour moi, le résultat à retenir est le résultat opérationnel du compte global, c'est-à-dire le résultat avant attribution ou prélèvement aux fonds d'entretien et d'investissement. Ce résultat est négatif de CHF 225'000.-. Je ne minimise pas les efforts entrepris par le service des finances et toute l'administration communale pour

réduire les charges, que ce soit volontaire ou lié à la pandémie. Je les en remercie vivement. L'amélioration par rapport au budget est spectaculaire et elle est très bien expliquée à la page 3 du rapport. Néanmoins, j'insiste sur le message récurrent : nous vivons au-dessus de nos moyens et il faut poursuivre les efforts afin de pouvoir présenter des résultats équilibrés. On ne s'est pas consultés avec M. A. Kurth, pourtant on se rejoint : lors de la présentation du budget du 2 décembre dernier, j'avais demandé au Conseil municipal de nous faire part des économies réalisées en lien avec le budget 2022 lors de l'approbation des comptes 2021. Je le remercie pour les explications fournies et me réjouis de voir les propositions concrètes. Ceci dit, les comptes annuels 2021 eux-mêmes sont clairs et ils ont été contrôlés par l'organe de révision. Au nom du groupe Forum, je propose de les accepter, avec remerciements.»

Mme C. Frésard, PSN : indique que le Parti socialiste accepte les comptes et remercie la commission des finances, M. Honsberger et les acteurs qui ont participé à la rédaction de ce document.

M. R. Mamie, PVN : *«Le Parti des Vert·e·s de La Neuveville approuve les comptes communaux 2021. Il remarque que le résultat opérationnel présente un excédent de charges de CHF 225'000.- quasiment identique à l'excédent de l'année passée, mais bien inférieur à celui du budget. Il remarque que les charges 2021 sont supérieures à celles de l'année précédente de 1,1 million, notamment 4 % dans les catégories des salaires + CHF 280'000.- et des biens, services et marchandises (BSM) pour plus d'un million. L'équilibre budgétaire provient clairement des revenus fiscaux et des taxes en hausse. En conclusion, le Parti des Vert·e·s remarque que les écarts au budget sont très importants, plus 2 millions au niveau opérationnel, d'où le point d'attention d'établir les budgets en se focalisant sur des réflexions d'avenir plutôt que de celles du passé et que les charges doivent être contenues. Il demande au Conseil municipal de maintenir et renforcer la maîtrise des coûts des finances communales. »*

M. D. Honsberger, administrateur des finances : explique que les attributions de fonds sont différentes de ce qui est prévu au budget. Cela représente des coûts. Il rappelle qu'il y a une provision de CHF 1,3 million par des impôts reçus que l'on devra certainement remboursés. L'écart des charges est de 2,9 millions, cela représente une diminution des charges de 6 % par rapport au budget et non une augmentation de 4 %.

M. R. Mamie, PVN : demande à savoir ce qu'il en est des écarts de budget au niveau des salaires.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : rappelle qu'il y a une commission des finances dans laquelle siègent des représentants des partis, qui ont reçu des informations à ce sujet. Il relève que, pour l'augmentation des frais du personnel, il y a bien CHF 280'000.- de plus qu'en 2020 qui sont dus à une augmentation importante des primes d'assurance maladie / perte de gain de CHF 40'000.-, des frais d'agence pour le recrutement du personnel qui s'élèvent à CHF 100'000.- et l'augmentation des frais des séances du Conseil municipal à environ CHF 100'000.-. Il remercie les représentants de la commission des finances de relayer les informations données en séance.

M. L. Longo, PLR : remercie au nom du Parti libéral-radical MM. Kurth et Honsberger pour la présentation des comptes. Il relève être content d'avoir déjà connaissance de l'avancée de la prise de conscience qui a été faite au mois de décembre 2021 dans le sens des économies liées aux comptes et au budget. Il demande au Conseil général d'approuver ces comptes.

M. M. Cochet, PLR : rejoint les propos de M. L. Longo par rapport à la prise de conscience. Il se dit heureux à titre personnel d'entendre que le Conseil municipal a pris les choses en main et s'étonne que certains partis essaient maintenant de dire qu'ils avaient demandé d'être très attentifs aux dépenses, alors que ce n'était pas le même son de cloche lors des débats de décembre 2021.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2021 présentant un excédent des recettes de CHF 27'314.78.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *«Introduction : La Municipalité de La Neuveville a vendu le bâtiment situé à la route du Château 15 dont elle était jusqu'ici propriétaire. Il a été constaté que des travaux s'imposent au niveau des infrastructures électriques basse tension, moyenne tension et réseau multimédia se trouvant à l'intérieur du bâtiment. Ces infrastructures devront être déplacées à l'extérieur. En effet, le nouveau propriétaire veut entreprendre de grandes rénovations en créant plusieurs appartements dans cet ancien bâtiment. Il sera donc nécessaire de déplacer ces infrastructures qui ne pourront plus rester à l'intérieur de l'immeuble. De plus, le câble moyenne tension et le câble multimédia doivent impérativement être mis en-dehors du bâtiment, ceci pour des questions de sécurité. Développement : La cabine basse tension et le réseau multimédia seront déplacés sur la parcelle 235 selon le plan annexé. Cette cabine est le noyau central de l'alimentation d'une grande partie de la route du Château. Quant au câble moyenne tension, il sera déplacé dans une chambre de type Gatic sous le trottoir qui fait partie du territoire appartenant au canton de Berne. Si ce projet n'était pas approuvé, les infrastructures actuelles devraient tout de même être déplacées à l'extérieur du bâtiment et modifiées avec un blindage ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant). Les coûts estimés sont les suivants :*

Génie électrique	*CHF 30'000.- TTC*
Génie civil	*CHF 70'000.- TTC*
Divers et imprévus	*CHF 10'000.- TTC*
Soit un total estimé à	*CHF 110'000.- TTC*

La demande de permis de construire pour le bâtiment est en attente de réponse à la Préfecture. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : La commission de l'équipement a préavisé favorablement le projet lors de sa séance extraordinaire du 9 mai 2022. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 26 avril 2022. Conclusion : Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15.»

M. A. Schleppy, conseiller municipal : indique qu'il s'agit d'un crédit à voter concernant le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15. Le bâtiment situé à cette adresse a été vendu par la Commune à une société biennoise, qui va le transformer en locatif. Jusqu'à présent, cette structure était alimentée par de la basse tension et par le réseau multimédia. Ces infrastructures sont vieillissantes et ne peuvent plus rester à cet endroit, vu que l'immeuble va être modifié. Ce crédit d'engagement correspond à mettre en place une cabine basse tension pour accéder au réseau multimédia qui sera déplacé sur la parcelle 235. Cette cabine sera le noyau central de l'alimentation d'une grande partie de la route du Château. Il y a également un câble moyenne tension qui monte depuis la basse ville à la région du Château, qui doit être sorti de cet immeuble et coupé pour rétablir la connexion directe en suivant le trottoir. Les infrastructures seront modifiées avec un blindage de type ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant). Ces travaux sont prévus dès que possible et pour un montant de CHF 110'000.-, comme mentionné dans le message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : *«Le Parti socialiste neuvevillois accepte le crédit d'engagement de CHF 110'000.-. Dans le futur, il serait opportun d'avoir plus de communication entre nos départements communaux et le Service des monuments historiques. Nous avons la chance d'avoir un patrimoine historique, qui est une richesse pour notre commune. Si nous avons une vision élargie et flexible cela faciliterait nos futurs travaux.»*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : ajoute que cette transformation respectera l'aspect historique du bâtiment. C'est l'intérieur qui sera modifié.

M. F. Teutsch, PLR : indique que le Parti libéral-radical est favorable à ce crédit et espère que la route du Château ne restera pas fermée pendant des semaines.

Mme S. Orha, FOR : demande plus de précisions concernant les conditions contractuelles de cette vente ainsi que le prix de vente de l'immeuble.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit de voter sur une demande de crédit d'engagement.

Mme S. Orha, FOR : demande si le coût des déplacements des infrastructures qui est à l'ordre du jour était prévu dans le contrat lors de la vente de cet immeuble.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que la vente a été faite, il y a 2 ans, pour un prix de CHF 75'000.-, qui était l'offre la plus haute proposée sur ce bâtiment. Les CHF 120'000.- étaient prévus plus bas au catalogue des investissements 2019-2020-2021, il s'agissait de CHF 90'000.- ou CHF 100'000.-. Suite à des discussions avec la commission de l'équipement, après la présentation du projet, il lui a été demandé de contacter les acquéreurs pour leur demander de participer à compenser la différence des coûts entre les travaux et le prix de vente. Il a eu une réponse favorable des acquéreurs qui vont nous verser CHF 10'000.- en plus du prix de vente. Il ajoute que, peu importe la vente, ces infrastructures auraient de toute manière dû être sorties de ce bâtiment pour une question de sécurité.

M. B. Kraus, PVN : «*Les Vert·e·s La Neuveville proposent d'accepter ce crédit, sachant qu'une participation supplémentaire de la part du propriétaire a été demandée par la Municipalité (CHF 10'000.-) et que le déplacement des infrastructures électriques permettra une mise à niveau du réseau. Toutefois, nous déplorons le fait que le budget pour le déplacement des infrastructures n'ait pas été défini plus en amont, ce qui aurait dû*

permettre de fixer un prix plancher de vente de l'immeuble, ou de négocier une participation plus importante par le futur acquéreur. A minima, le prix de vente de l'immeuble aurait dû couvrir tous les frais de déplacement de l'installation.»

M. A. Gagnebin, PVN : trouve le coût de CHF 110'000.- relativement élevé. Il demande ce qu'il en est des travaux de génie civil pour CHF 70'000.-. Il dit avoir entendu qu'il ne se fera jamais rien dans ce bâtiment. Le cas échéant, il demande s'il est nécessaire de déplacer ces infrastructures.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que les infrastructures doivent être déplacées dans tous les cas. Pour la partie génie civil, il pense que le fait de passer sur la route cantonale peut engendrer ces coûts.

M. A. Schleppy, conseiller municipal : informe que, lors du démarrage de ce projet, des offres seront demandées. Il saura à ce moment-là le prix exact de la partie génie civil.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël : décision (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : *«Lors de sa séance du 31 mars 2021, le Conseil général a renvoyé la demande de crédit de CHF 120'000.- pour l'achat de nouvelles décorations de Noël. L'objectif était de provoquer une réflexion sur un nouveau concept de décorations plus en adéquation avec notre vieille ville, avec les tendances actuelles de protection de l'environnement, d'une pollution lumineuse limitée, d'une moindre consommation électrique et d'installations réutilisables dans d'autres occasions. Tenant compte de ces éléments et de la volonté de marquer cette période particulière de l'année, la commission non permanente "Déco de Noël" a recherché des exemples de décorations originales, utilisées dans des communes comparables à la nôtre. C'est ainsi que le choix s'est porté sur un mix d'éléments décoratifs adaptés au lieu. Plusieurs axes ont été définis : Une décoration artisanale pour la vieille ville (rues Beauregard et de l'Hôpital), couronnes de sarments et guirlandes lumineuses. Le maintien des sapins à la rue du Marché ainsi que devant le Centre des Epancheurs et de la décoration lumineuse du tilleul de la place de la Liberté. La décoration des fontaines par une projection. Route cantonale : décoration lumineuse façon rideaux. Faubourgs : oursins lumineux. Illumination de deux arbres remarquables aux entrées ouest et est de la ville (fondation PTA-SMT et Blanche-Eglise et place du Marché). Pour Chavannes, il est prévu un sapin ainsi que des oursins lumineux et la décoration des mâts. Le budget tient compte d'une marge de sécurité de quelque 10 % pour assumer d'éventuels imprévus liés à l'augmentation des coûts au vu de la situation mondiale actuelle. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver le crédit qui lui est soumis.»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : ajoute que, la commission spéciale s'est personnellement engagée depuis le mois de décembre 2021. L'objectif en décembre était de chercher des idées et d'aller voir ce qui se faisait ailleurs. Le fil rouge du travail était d'aller dans le sens de la demande du Conseil général, à la fois de tenir compte de l'environnement, de la vieille ville, que l'éclairage soit économique et d'arriver dans des montants relativement corrects. Elle relève que les membres de la commission spéciale ont essayé de trouver le dénominateur commun et ont travaillé de façon harmonieuse. Elle ajoute que les électriciens se sont vraiment engagés dans ce projet. Concernant la demande particulière de projection sur les façades, ils ont trouvé raisonnable d'abandonner cette idée, qui a été testée en réel. Elle n'était pas vraiment adaptée à notre commune à cause de la taille des immeubles et le coût du projet. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Canepa, FOR : *«Forum neuvevillois considère que l'objectif demandé est atteint. De plus, par la création de cette commission provisoire, tous les partis ont été impliqués dans ce projet de recherche. Il tenait à cœur à Forum de pouvoir profiter de cette recherche de développement d'un éventuel concept d'illuminations de nos monuments emblématiques. Cependant, après consultation de spécialistes en la matière, il est évident que, pour un résultat concluant, cela représente un investissement considérable et certainement exagéré pour une petite commune telle que la nôtre. Peut-être que cette idée pourra être intégrée à d'autres projets futurs. Nous tenons à remercier la commission pour le travail qu'elle a accompli et lui faisons entièrement confiance quant à ses choix de matériel réalisé. Forum neuvevillois recommande donc d'accepter le crédit d'engagement.»*

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : *«Au nom du Parti libéral-radical, nous demandons d'accepter la demande de crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël. La synthèse de toutes les doléances, qu'elles soient écologiques, esthétiques et financières, n'ont jamais été perdues de vue tout au long de l'élaboration du concept des décorations de Noël. L'éventail de la pléthore de décorations de nombreuses villes helvétiques ou étrangères a été analysé, décortiqué et remis en situation à l'échelle de notre ville. Un concept global d'illuminations de la ville a été mis en place dans le respect de la sécurité routière, de l'architecture, de l'ambiance paisible de la vieille ville et de ses habitants. De nombreuses propositions ont été analysées, adaptées ou modifiées pour répondre aux questions budgétaires, écologiques mais aussi culturelles de la population. Les propositions des différentes rues offriront aux habitants une ambiance chaleureuse et sobre tout en conservant la magie de Noël.»*

M. C. Louis, PVN : *«Tout d'abord, en tant que membre de la commission des décorations de Noël, je tiens à souligner le fait que les séances se sont déroulées dans un bon état d'esprit qui a permis à tout le monde d'apporter ses idées et inspirations. Le travail était important étant donné qu'il fallait répondre à beaucoup de critères comme la sobriété, la modernité, l'adéquation avec notre vieille ville, l'innovation et la possibilité d'utiliser les décorations à d'autres occasions, tout en ayant un œil attentif sur le budget. De plus, le timing était relativement serré. Aujourd'hui, je crois que la proposition est un bon compromis qui s'intégrera très bien dans notre vieille ville. Les couronnes en sarments de vigne fabriquées à moins de 5 kilomètres rappelleront aux visiteurs qu'ils se trouvent dans la capitale mondiale du vin et le fait de décorer les fontaines rendra la rue du Marché encore plus merveilleuse avec les décorations du sapin inaugurées l'an dernier et qui avaient rencontré un vif succès. De plus, il s'agit selon moi d'un concept durable qui n'aura pas besoin d'un budget supplémentaire chaque année. Les décorations de Noël, c'est une histoire de goûts et de couleurs et je crois qu'il est impossible de trouver une proposition qui convienne entièrement à tout le monde. J'espère aussi que ces nouvelles décorations de Noël renforceront l'attractivité de nos commerces locaux durant la fin d'année et persuaderont la population à les favoriser au lieu de se tourner vers les grands centres commerciaux pour les cadeaux de Noël. C'est en effet un élément qu'on oublie souvent de mentionner lorsqu'on parle de bilan CO2 de telles installations. Pour ces raisons, je soutiens le projet proposé et invite tous les membres du Conseil général à faire de même. »*

M. P. A Marca, PSN : *«Le Parti socialiste neuvevillois accepte la demande de crédit de CHF 120'000.- parce que ce projet est construit dans la continuité des premiers travaux de la commission. Refuser ce projet est prendre le risque que le Conseil municipal doive informer d'une solution qui soit plus coûteuse qu'un investissement qualifié et réfléchi. On fait confiance au groupe de travail pour le sérieux de leur démarche et de leurs propositions.»*

M. A. Gagnebin, PVN : *«Je remercie la commission de s'être mise au travail et de nous présenter des propositions intéressantes. Lors de la discussion ayant conduit au renvoi de la décision, il a été clairement demandé de présenter un projet tenant compte de la protection de l'environnement, notamment la pollution lumineuse, réduisant les coûts jugés trop importants, et en étant résolument porté vers l'avenir. D'autre part, on nous demande constamment d'économiser, d'éviter des propositions occasionnant des dépenses inutiles. Il y a de bonnes idées dans les propositions qui nous sont faites ce soir, mais pourquoi autant ? On peut facilement se passer des décorations suspendues si d'autres éléments les remplacent. Les couronnes, bonne idée, c'est artisanal. La décoration des fontaines, bien. L'année passée, les sapins installés étaient du plus bel effet : sobriété, illumination limitée, coûts raisonnables. Les habitants de La Neuveville ont grandement apprécié et les nombreux témoignages recueillis ont démontré que cette célébration lumineuse de Noël était amplement suffisante. Félicitations pour cette initiative, alors qu'on avait pu lire qu'il n'y aurait rien du tout ! Pourquoi maintenant vouloir en rajouter ? Suivons donc plutôt l'exemple de nombreuses communes ayant choisi la simplicité. Le groupe des Verts est partagé entre partisans du faste et tenants de la sobriété. Pour ma part, tout en me ralliant à certaines propositions simples et peu coûteuses en argent et en énergie, je m'oppose à cette dépense fortement exagérée, même si celle-ci est budgétée. On peut faire beau et bien à moindre coût. L'avenir est à la sobriété, la simplicité, et non à la surcharge. Nous sommes en présence d'un bel exemple d'économies réalisables sans conséquence fâcheuse. Je vous invite donc à faire preuve de bon sens et de retenue en ce qui concerne ces illuminations.»*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***par 28 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier/A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *«Le chemin des Oeuchettes est en mauvais état. Selon la planification communale, notamment la planification du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il doit*

être entièrement refait. La canalisation d'évacuation des eaux doit être remplacée par un système séparatif. De plus, la conduite d'eau potable est en mauvais état et doit également être remplacée. Le Conseil municipal demande au Conseil général un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection de la chaussée et des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, ainsi que pour la remise en état du réseau électrique. Au sujet de l'amélioration du réseau des canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux claires, le PGEE en planifie la réfection Dans ce cadre, une priorisation des projets a été effectuée afin de répartir les investissements dans le temps. Le but est de remplacer à terme les canalisations actuelles par un système séparatif. En effet, il est inutile d'envoyer des eaux claires à la STEP alors qu'elles peuvent être directement déversées dans le lac sans traitement d'une part et d'autre part, les eaux claires surchargent le réseau de canalisations et la STEP. Au chemin des Oeuchettes, les canalisations sont anciennes. Elles ont été mises en place avant la construction des usines Matthey dans les années 70. Une partie de la canalisation d'eaux usées passe du reste sous le bâtiment de l'usine. Elle doit être déplacée pour se trouver sur le domaine public. L'entreprise Matthey (Notz Metall AG) a annoncé à la Commune un projet d'agrandissement de ses bâtiments dans un délai de 5 ans. Ces travaux importants vont impacter le quartier et notamment le chemin des Oeuchettes. En effet, au vu de la vétusté de la chaussée, le passage répété des camions va avoir un impact important sur l'état de la route. Le Conseil municipal a pris la décision de réfectionner la chaussée avant les travaux d'agrandissement de l'usine afin que le chemin des Oeuchettes résiste à ce chantier. Par contre, les trottoirs ne seront pas touchés. Ils seront sûrement modifiés en parallèle du projet d'agrandissement de l'usine qui n'est pas encore connu. La canalisation d'eau potable est en très mauvais état. Le TLN a dû intervenir à de nombreuses reprises afin de réparer des fuites. Comme la chaussée, cette conduite ne supportera pas le passage répété des camions lors des travaux d'agrandissement des bâtiments de l'usine Matthey. Elle doit absolument être remplacée avant les travaux d'agrandissement. La planification communale a prévu la réfection du chemin des Oeuchettes en 2022. Les travaux prévus sont les suivants : canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réutilisation de la partie nord de la canalisation existante pour les eaux usées, chemisage, mise en place d'une nouvelle canalisation pour les eaux usées pour la partie sud, mise en place d'une canalisation pour les eaux claires raccordées au ruisseau de Vaux, remplacement complet de la conduite d'eau potable, remise à neuf du réseau électrique, mise en place de tubes en attente, remplacement des candélabres, remplacement d'une cabine de distribution, création d'un encaissement pour le revêtement de fondation de la route, revêtement en tapis bitumineux de la chaussée. Les bordures et les trottoirs ne seront pas touchés par les travaux. Un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs RWB SA afin d'établir le projet et estimer le coût des travaux (+/- 10%). Ils se répartissent de la façon suivante :

Canalisations eaux claires et eauxusées – mise en séparatif	*CHF 200'800.00 TTC*
Réseau électrique et travaux de génie civil liés	*CHF 180'350.00 TTC*
Réfection complète de la chaussée	*CHF 306'750.00 TTC*
Total	*CHF 687'900.00 TTC*

Le Service des eaux TLN prendra à sa charge les frais des travaux de génie civil liés au renouvellement de la conduite d'eau potable pour un montant de CHF 72'800.- TTC. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 10 mars 2022. La commission de l'équipement a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 6 avril 2022. La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 26 avril 2022. Le bureau d'ingénieurs RWB sera mandaté pour l'établissement du projet définitif, de l'élaboration des soumissions, de la mise en concurrence des travaux selon les marchés publics et suivra également les travaux d'exécution. Le coût de son mandat est compris dans les montants estimés des travaux. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour le financement de la réfection du chemin des Oeuchettes, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement).»

M. A. Schleppy, conseiller municipal : passe la parole à M. F. Aubert, responsable de la gestion du territoire, en l'absence de M. C. Ferrier.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : informe que cette réfection est prévue dans la planification de réfection des différentes routes de la localité. Sur ce chemin, il y a de gros problèmes de saturation de canalisations, particulièrement quand la canalisation passe ensuite sous le chemin de fer et l'autoroute. Il est nécessaire de modifier les canalisations du chemin des Oeuchettes pour envoyer des eaux claires directement dans le ruisseau de Vaux et avoir plus que les eaux usées, qui passent ensuite sous le chemin de fer et l'autoroute. Durant ces travaux, le réseau électrique sera rénové pour remettre en état la conduite d'eau potable, qui est en mauvais état et qui ne supportera pas la réfection des usines Matthey. Il a été décidé de faire cela avant l'agrandissement des usines Matthey pour que cette route soit en bon état et que la canalisation ne casse pas. Il s'agira de faire la réfection de la chaussée et non des trottoirs, qui seront directement en contact avec les travaux des usines. Les trottoirs seront refaits une fois les travaux de l'entreprise terminés.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : en sa qualité de suppléante de M. C. Ferrier demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Junod, PLR : indique que le Parti libéral-radical approuve ce crédit d'engagement. Il demande la durée de vie estimée de ces infrastructures.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : répond que les canalisations sont prévues pour une cinquantaine d'années. Les canalisations actuelles à La Neuveville ont plutôt une centaine d'années. Les canalisations de la vieille ville datent des années 1600.

Mme V. Stöpfer, PSN : «*Cet investissement est une démarche logique dans l'exécution des travaux et correspond aux besoins pour l'assainissement des infrastructures. Le Parti socialiste neuvevillois recommande son acceptation.»*

M. B. Kraus, PVN : *«Les Vert·e·s La Neuveville proposent d'accepter ce crédit et saluent la réflexion en amont des travaux. Il demande si le prix semble élevé ou raisonnable.»*

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : répond qu'il s'agit d'une estimation des coûts par un bureau d'ingénieurs. Il relève qu'actuellement les prix varient beaucoup et qu'il ne peut pas se prononcer pour le moment.

Mme C. Känel, FOR : *«Le Parti Forum neuvevillois recommande l'acceptation de la demande de crédit d'engagement qui fait partie du plan d'investissement et qui a été validée par les commissions des finances, de l'équipement, de la gestion du territoire ainsi que par le Conseil municipal.»*

M. C. Voisard, PVN : *«Le projet prévoit logiquement la séparation eaux claires – eaux usées. En marge de cet objet, pouvez-vous nous dire où nous en sommes sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne cette séparation ? La Commune est-elle plutôt avancée ou au contraire en retard ?»*

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : répond que l'on est plutôt en retard. C'est pour cela qu'il a été mis en place un plan de priorisation, afin d'intervenir d'abord dans les zones très sensibles et petit à petit s'étendre sur d'autres zones.

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir si la somme de CHF 72'800.- à la charge du Syndicat de communes Service des eaux TLN est incluse dans les CHF 687'900.- du décompte.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : répond que non.

M. L. Longo, PLR : tient à préciser que le crédit total pour le chemin des Oeuchettes de la part du Syndicat de communes Service des eaux TLN sera de CHF 120'000.-. Il remercie le service de la gestion du territoire de s'inquiéter des canalisations d'eau potable. Il précise que le crédit a été approuvé le 22 avril 2021 au Syndicat de communes Service des eaux TLN.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

7. Règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le « stationnement » relatif à la gestion des places de stationnement publiques (B2281.5) – Révision partielle : arrêté du Conseil général (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : *«Selon l'article 87 alinéa 1 de l'Ordonnance sur les communes, les financements spéciaux requièrent une base légale dans un règlement communal. C'est pourquoi la révision partielle de ce règlement est soumise au Conseil général pour approbation. Ce règlement fixe l'objet du financement spécial (fonds) et la compétence pour effectuer les attributions et les prélèvements. Le Conseil municipal prie le Conseil général de bien vouloir approuver la révision partielle de ce règlement, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2023.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal : rappelle que ce règlement fixe l'objet du financement spécial de ce fonds et la compétence pour effectuer les attributions et les prélèvements. Cette révision partielle touche le but, à savoir l'article 1 qui a été modifié. Dans l'article 2, vous avez le montant actuellement disponible de ce fonds et finalement dans l'article 3, la même phrase qui a été modifiée dans l'article 1. Cette petite adaptation permet d'être beaucoup plus souple dans l'attribution de ce fonds. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : indique que le Parti Les Vert·e·s est favorable à ce règlement et en recommande son acceptation.

Mme A. V. Petrig, PSN : *«Le Parti socialiste neuvevillois propose d'approuver la modification du*

règlement afin d'y inclure la mobilité douce et la sécurité de la circulation routière, ce que nous accueillons.»

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve la révision partielle du Règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le «stationnement» relatif à la gestion des places de stationnement publiques (B2281.5).***

8. Rapport de gestion 2021 : information (C. Frioud Auchlin)

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter au rapport.

M. A. Guillaume, FOR : *« Au nom du groupe Forum, je remercie le chancelier, les services communaux et le Conseil municipal pour ce rapport de gestion. La qualité du document s'améliore chaque année et il fera la joie des historiens et des statisticiens. C'est aussi une source d'informations importante pour tous ceux qui s'intéressent à la vie communale. Je me permets une suggestion : il a fallu que j'arrive à la page n°33, dans les informations du service de l'électricité, pour apprendre que les eaux du lac de Bienne étaient montées en 2021. Bon, je le savais déjà. Néanmoins, il me semblerait utile d'ajouter à ce rapport, très orienté chiffres et technique, un préambule plus général portant sur les principaux événements s'étant déroulés durant l'année ou les thèmes clés abordés durant l'exercice sous revue. Ce serait, à mon avis, une bonne façon d'avoir une vue d'ensemble avant de se plonger avec délectation dans les listes et les chiffres. Encore une fois, merci pour toutes ces informations et pour la qualité de ce rapport. »*

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2021.

9. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Frésard) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville» (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : *«La politique du 3e âge représente sans nul doute un des défis des années à venir que ce soit au niveau fédéral, cantonal, régional ou municipal. Les personnes âgées de plus de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes représentent déjà plus de 20 % de la population. Même si bon nombre de retraités sont encore très actifs, la forte augmentation du nombre de seniors de plus de 80 ans prévue dans toutes les estimations démographiques laisse présager un besoin de structures de plus en plus important. Ces personnes seront de plus en plus dépendantes avec l'âge et ne bénéficieront probablement pas d'un encadrement suffisant par des proches pour éviter l'institutionnalisation. Au niveau fédéral, on légifère pour la première fois sur la prise en charge des personnes âgées dans des appartements protégés. La Conférences des directrices/teurs cantonaux des affaires sociales a adopté une vision pour le logement autonome des personnes handicapées et des personnes âgées. La planification, la gestion et le contrôle des soins médicaux stationnaires, des homes et des soins à domicile pour les personnes atteintes dans leur santé relèvent de la politique cantonale. Les autres tâches de la politique du 3e âge font partie des tâches "facultatives" des communes et sont à leur charge. Elles ont pour objectif de permettre le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible, indépendamment de leur situation économique. Cette attitude bénéficie aussi bien aux aînés qu'aux finances communales. Différentes organisations régionales comme Jurabernois.Bienne (Jb.B), des organisations dédiées comme ProSenectute, ProSenior Berne, ou encore l'Union des villes suisses encouragent les communes à mettre en œuvre des mesures pour leurs seniors et proposent des stratégies à cet effet. La recherche des lacunes de prise en charge, la mise en place d'une stratégie de réseau et de coordination par les différents acteurs/trices : proches, bénévoles, professionnel/les du secteur privé ou public pour les combler sont nécessaires pour anticiper l'évolution démographique. Les expériences faites montrent l'efficacité d'un partenariat seniors – autorités communales, sous la forme par exemple d'une association soutenue par la commune, qui s'appuie sur les membres de ladite association pour mettre en œuvre sa politique du 3e âge. Certaines communes du canton ont mis en place un parlement des aînés. A La Neuveville, diverses initiatives privées luttant contre l'isolement se sont développées. Elles méritent d'être recensées, coordonnées, soutenues et communiquées de manière plus visible. Un état des lieux des prestations existantes, une réflexion sur les besoins de nos seniors doit être menée avec eux, afin de mettre en place des structures garantissant une politique locale coordonnée. Cette démarche permettra non seulement de contribuer à la qualité de vie de nos aînés, mais également de tenir compte de leurs besoins dans la planification des tâches et projets communaux, avec des avantages certains pour la Commune. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose d'accepter ce postulat.»*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : *« A La Neuveville, près d'un quart de la population est âgée de plus de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, un peu plus que la moyenne cantonale. En Suisse, la population de plus des 80 ans va doubler pour représenter plus de 10 % jusqu'en 2050. La Confédération, les cantons, l'Union des Villes suisses sont d'accord sur le fait que la politique du 3ème, voire 4ème âge relève principalement de la responsabilité des villes. Il s'agit de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des aînés afin de conserver leur qualité de vie et limiter le risque d'une entrée en EMS prématurée avec les coûts associés.»* Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frésard, PSN : remercie pour la production de cette approbation et demande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.***

10. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Flückiger) «Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es» (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : *« Le département des loisirs s'est approché de la Société de Développement de La Neuveville, du Musée d'Art et d'Histoire et de l'association Patrimoine Bernois. Un comité a été créé afin de gérer ce projet composé de : M. Samuel Flückiger (motionnaire), Mme Sandrine Girardier (Musée), M. Gérald Laubscher (SDN), M. Aurèle Louis (Conseil municipal), rejoints par la suite par M. Jean Kleiber (Patrimoine Bernois). Il a été décidé de rejoindre le programme des Journées Européennes du Patrimoine (JEP). Elles auront lieu le 10 et 11 septembre 2022 et ont pour thème « Temps Libre » et couvrent dès lors la question du patrimoine bâti des loisirs, de la culture et du sport. Le comité a décidé d'organiser la visite de 3 lieux de notre cité : le Café-Théâtre de la Tour de Rive (avec la visite notamment des vestiges de l'ancien temple en dessus), le Centre des Epancheurs (avec la collaboration du Ciné2520) et l'ancien Hôtel du Faucon (avec la collaboration avec M. Zell, résident actuel). Les visites guidées auront lieu à 10 heures et 11 heures, le samedi et le dimanche 10 et 11 septembre 2022 et commenceront au Centre des Epancheurs. Chacun aura remarqué que les dates correspondent à celles de la Fête du Vin, les JEP seront donc intégrées au programme de ladite Fête du Vin.»*

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

11. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse » (C. Frioud Auchlin)

Rapport du Conseil municipal : *«Afin de compléter la position du Conseil municipal, adressée au Législatif communal le 2 décembre 2021, le présent rapport informe sur la situation à ce jour. L'inscription d'utilisateurs d'e-bill augmente régulièrement. Concernant le projet "easyvote", la Commune a rejoint le projet du Conseil du Jura bernois (CJB), à la demande de ce dernier. Ainsi, comme proposé par la déléguée à la jeunesse au sein du CJB, il est procédé à un seul envoi par année des brochures aux jeunes. Pour la publicité sous format papier distribuée dans nos boîtes aux lettres, des autocollants "Pas de publicité, merci" sont mis à la disposition du public au contrôle des habitants et à la déchetterie, en libre-service. A ce jour, déjà 50 % des factures fournisseurs entrent à la comptabilité par voie électronique. Le logiciel "eSéances" pour l'Extranet est en cours de mise en service. Il sera fonctionnel en août 2022. Pour rappel, les documents et les procès-verbaux des séances du Conseil général ne sont plus envoyés sous format papier depuis plus d'une année déjà. Ainsi, les budgets et les comptes ne sont plus imprimés non plus. Ces deux derniers points représentent à eux seuls une économie de 12'000 pages par année. Au niveau du Téléréseau, la communication et le marketing d'ello communications appartiennent à cette entreprise. Comme indiqué dans la prise de position de l'Exécutif communal du 2 décembre 2021, d'autres actions vont encore être entreprises, notamment l'introduction d'une gestion électronique des données (GED) en 2023. Le Conseil municipal répond ainsi au postulat. »*

M. M. Cochet, PLR : remercie le Conseil municipal et le chancelier municipal pour les efforts effectués et les réflexions qui ont été menées. Il s'agit d'une étape dans la bonne direction en termes de digitalisation, qui a été bien entendue et suivie ceci tant pour des raisons économiques, écologiques et d'efficience.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

12. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet/L. Longo) «La Neuveville : une commune 4.0» (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : «Le postulat susmentionné a été accepté par le Conseil général en date du 2 décembre 2021. Afin de compléter la prise de position faite le 2 décembre 2021, lors du Conseil général, nous tenons à vous informer des mesures que nous avons prises depuis :

- *Ajout d'un back-up crypté en version Cloud.*
- *Accès réseau séparés par service (empêche une intrusion de service en service).*
- *Changement de mot de passe au minimum deux fois par année – poste bloqué si pas réalisé.*
- *Tous les mails contenant des macros sont bloqués.*
- *Filtrage du trafic Internet entrant, et surveillance du trafic Internet sortant, blocage de tous les accès inhabituels (sites ciblés, envoi de données).*
- *Participation au forum sur la digitalisation et sécurité des communes et villes bernoises*

Nous avons pris connaissance de l'aide-mémoire de 45 questions et avons répondu à toutes les questions par deux fois (l'une avec notre prestataire informatique et une deuxième fois avec un prestataire informatique externe). En résumé, nous pouvons souvent répondre par l'affirmative aux questions et dans le cas contraire, avons procédé aux modifications de notre structure. Nous avons fait l'acquisition d'un tout nouveau serveur, ainsi que les dernières versions de certains logiciels. Formation continue et sensibilisation du personnel en particulier sur la thématique du «email phishing». Une formation est en cours de programmation et devrait se dérouler dans le courant de l'été. Nouveau site Internet sera mis service dans le courant du mois de juin ou au plus tard en juillet 2022. Mise en place du système extranet «E-séances» en cours. Nous sommes aussi intervenus sur certains autres sujets liés à la sécurité informatique, mais pour des raisons de confidentialité et de sécurité, les détails ne seront pas révélés. Le thème de la cybercriminalité est pris très au sérieux et tout est mis en œuvre afin d'éviter une attaque de ce genre même si, comme certaines personnes l'ont déjà mentionné, le risque zéro n'existe pas. Le Conseil général est prié de constater que le postulat a été exécuté et qu'il est en perpétuelle adaptation.»

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe que la formation, qui était en cours de programmation, a eu lieu ce lundi. Tous les employés communaux ont participé à un cours de sensibilisation sur la cybercriminalité et c'est un programme qui va être développé au fur et à mesure.

M. V. Carbone, chancelier municipal : rappelle que, comme stipulé dans le règlement du Conseil général, il n'y a pas de discussion sur les points à l'ordre du jour concernant les rapports, sauf si elle est demandée et votée.

M. A. Kurth, conseiller municipal : demande à ouvrir la discussion.

M. M. Cochet, PLR : indique être satisfait de la prise de conscience et de l'évolution de cette thématique et remercie les personnes impliquées pour le travail effectué.

M. C. Nicolet, FOR : *«J'aimerais m'assurer que le Conseil municipal a profité de cette occasion afin de faire de l'ordre dans les arborescences informatiques afin de limiter au strict minimum les données conservées sur les serveurs.»*

M. D. Honsberger, administrateur des finances : indique les arborescences sont revues chaque année. Les accès ont été limités selon les départements. L'Extranet et l'archivage communal sont prévus. Mardi prochain aura lieu une présentation de l'analyse de nos données pour l'archivage par une entreprise externe Docuteam.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Rapport CM en réponse au postulat PSN (J. Moeckli/A. Wingo) «Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants» (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : *«Le postulat susmentionné a été accepté par le Conseil général en date du 2 décembre 2021. En bonne entente et en suivant les recommandations des postulantes, nous avons décidé d'installer deux tables à langer : WC dames/handicapés du sous-voies de la Tour-de-Rive et WC dames du site de St-Joux. Ces deux tables à langer sont installées depuis la fin mars 2022. Le Conseil général est prié de constater que le postulat a été exécuté.»*

M. A. Kurth, conseiller municipal : ajoute que, les tester, c'est les adopter en parlant des tables à langer.

M. C. Voisard, PVN : *«Merci à la Municipalité pour l'installation des tables à langer. Je ne les ai pas vues, car vous comprendrez que je ne me suis pas permis d'entrer dans les toilettes des dames. Je me demande donc si les papas qui emmènent seuls leurs enfants au bord du lac pourront entrer dans les toilettes des dames pour changer les couches de leurs enfants ? Et pourquoi ces tables à langer ont été uniquement installées dans les toilettes des dames ?»*

M. A. Kurth, conseiller municipal : se demande si, dans le futur, il y aura encore une différenciation entre les toilettes femmes et hommes.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que, pour une raison de logistique, les tables à langer ont été installées dans les toilettes des dames. Il précise que rien n'empêche un homme ayant un petit enfant d'aller le changer dans la partie prévue aux WC dames.

M. L. Longo, PLR : ajoute que c'est le même principe pour les WC pour personnes à mobilité réduite. Il n'est pas possible d'en mettre partout et ces tables sont généralement dans les toilettes pour dames. Cela n'empêche pas les hommes à mobilité réduite de s'y rendre.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

14. Rapport CM en réponse au postulat PVN (F. Maillat/R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *« Mme Fanny Maillat et M. Richard Mamie, du Parti Les Vert·e·s La Neuveville, demandent au Conseil municipal de présenter un projet d'utilisation du nord de la parcelle 127 (au nord du jardin communautaire). Ce projet sera orienté dans le sens d'un espace de détente vert avec lieux d'agréments à disposition du public. Ce projet pourrait inclure la partie routière de la rue des Prés-Guëtins, jouxtant le collège du district, dans le sens d'y créer une zone commune conviviale et sécurisée. Lors de sa séance du 2 décembre 2022 le Conseil général a approuvé ce postulat. Le projet d'espace de détente sur la parcelle 127 aux Prés-Guëtins a été développé dans le cadre de la commission de la gestion du territoire. Les membres de la commission ont proposé des aménagements pour cette parcelle qui ont ensuite été formalisés sur un plan par le service de la gestion du territoire. Le projet propose un aménagement destiné aussi bien aux utilisateurs jeunes que plus âgés. Une placette accueillera quelques bancs et un grand arbre, alors qu'un deuxième espace proposera un terrain de pétanque et une table de ping-pong. La prairie fleurie est en grande partie conservée et sera complétée par quelques bosquets d'arbrisseaux. Les membres de la commission ont apporté encore quelques compléments à ce plan lors de la séance du 26 avril 2022. Les coûts de construction doivent maintenant être estimés et, selon le montant des travaux, un crédit sera demandé en vue d'une prochaine réalisation.»*

M. R. Mamie, PVN : *«Les motionnaires ont pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil municipal concernant le projet d'aménagement d'un espace de détente sur la parcelle 127 aux Prés- Guëtins et se réjouissent de découvrir les aménagements décrits dans le rapport du Conseil municipal. Il importait aux motionnaires de garantir le devenir de cette surface comme lieu vert de détente et non de places de parc comme le prévoyait un récent projet heureusement invalidé par les autorités supérieures. Le Parti Les Vert·e·s de La Neuveville continuera de promouvoir le développement d'espaces conviviaux et sécurisés sur le territoire de la localité et de promouvoir la mobilité douce pour le bien-être de toutes et tous.»*

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

15.Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (M. Cochet) «Favoriser l'énergie renouvelable Neuvevilloise»
- Motion PVN (A. Gagnebin) «Un plus pour Saint-Joux»
- Motion PVN (A. Gagnebin) «Espaces verts et arborisation»
- Motion PVN (S. Mamie) «Encourager l'installation de toute production d'énergies renouvelables sur les biens fonciers»
- Postulat PVN (C. Louis) «Une stratégie climatique pour La Neuveville»
- Interpellation PVN (A. Gagnebin) «Enquête drame du port»

Développement :

- Motion PLR (M. Cochet) «Favoriser l'énergie renouvelable Neuvevilloise»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

-Motion PVN (A. Gagnebin) «Un plus pour Saint-Joux»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (A. Gagnebin) «Espaces verts et arborisation»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (S. Mamie) «Encourager l'installation de toute productions d'énergies renouvelables sur les biens fonciers»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (C. Louis) «Une stratégie climatique pour La Neuveville»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (A. Gagnebin) «Enquête drame du port»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

16. Questions simples et traitement

M. R. Mamie, PVN : *«Les travaux routiers actuellement en cours entre Douanne et Bienne présentent de véritables dangers pour les usagers de la route, en particulier pour les cyclistes. Bien qu'indirectement concernée par cette situation, la Municipalité peut-elle envisager une intervention officielle auprès de l'Office fédéral des routes dans le but d'améliorer cette situation ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'aucun vélo ne devrait rouler sur la N5 puisqu'une déviation a été mise en place à la sortie du tunnel.

Mme S. Mamie, PVN : *«Le Parti Les Vert·e·s souhaite connaître l'état d'avancement des motions, postulats et interpellations en cours. Pour répondre à notre demande, la chancellerie nous a remis une liste. Cette liste pourrait-t-elle être mise à disposition de tous les conseillers-ères avant chaque Conseil général ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que la réponse à déjà été donnée par M. V. Carbone,

chancelier municipal. Les listes sont transmises sans problème aux membres du Conseil général qui en font la demande. S'il devait y avoir une demande de transmission systématique, cela devrait faire l'objet d'une modification du règlement du Conseil général.

M. C. Voisard, PVN : *«Le règlement pour la gestion d'un fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie RECUREN est en vigueur depuis 10 ans et les Neuvevillois alimentent ce fonds qui ne peut toujours pas être utilisé. Qu'en est-il de l'ordonnance d'application, qui nous a été annoncée fin 2021, puis pour ce Conseil général ?»*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : informe que les travaux concernant la Cité de l'Energie sont en cours. Il indique que cela dépend des services de l'équipement et de la gestion du territoire, qui ont actuellement beaucoup de travail.

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève qu'il manque toujours l'ordonnance à ce règlement. Il rappelle à M. A. Schleppy que cette ordonnance est de la compétence de son département.

M. A. Gagnebin, PVN : *«En ce qui concerne la place de la Courtine est, la Commune s'était engagée à planter un arbre au printemps 2015. Cet arbre sera planté en 2022. La réalisation d'une fosse de plantation importante sera cependant nécessaire. Cet engagement figure dans la prise de position du Conseil municipal du 29 septembre 2021. Quand cette plantation est-elle enfin programmée ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que le projet est en cours. La contrainte actuelle dépend des places de parc, mais, d'après l'information reçue du service de la gestion du territoire, cela devrait être fait durant l'hiver 2022-2023.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : ajoute que cela sera fait à cette période s'il n'y a pas d'opposition à la suppression des places de parc.

M. A. Gagnebin, PVN : *«L'extrémité est du sentier de la forêt de Larrus est inondé en permanence, rendant l'accès ou la sortie impossible sans une course d'obstacles par les broussailles. Un assainissement est-il prévu ? Les promeneurs étant nombreux à vouloir emprunter ce sentier.»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe l'avoir constaté elle-même. Elle en avait averti le service de la gestion du territoire qui avait fait le nécessaire. Elle ajoute qu'une analyse de l'eau est souhaitée à cet endroit, car il y a des cabanes de chantier situées juste au-dessus.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : ajoute qu'il y avait des risques que ce soit des canalisations d'eaux usées qui étaient cassées. Ils ont vérifié que cela n'était pas le cas. Elles vont être assainies prochainement.

M. C. Junod, PLR : *«Où en est le projet de panneaux solaires à la carrière de la Bourgeoisie de La Neuveville ?»*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : répond que cela est en cours dans le cadre de la Cité de l'Energie.

M. F. Teutsch, PLR : *«Pour la future liaison de bus Twann-La Neuveville, quelle variante, selon le questionnaire de consultation publique de la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois, est-elle préférée/soutenue par le Conseil municipal ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'en l'absence de la présentation de tous les projets, la variante qui a été privilégiée desservirait les quartiers est de La Neuveville.

M. J. Niederer, PLR : *«La question étant déjà évoquée par le passé, pour être plus précis désormais, concernant le départ de Moutier du canton, il y a-t-il une volonté délibérée de la Commune de se battre pour récupérer les instances à La Neuveville? Où en sommes-nous actuellement ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que la récupération d'anciennes instances ne peut pas être envisagée car les locaux, à l'époque disponibles, ne le sont plus et que nous n'avons pas d'autres locaux à proposer. Le projet s'oriente vers un nouveau bâtiment administratif dans la Vallée de Tavannes. Le maintien du Conseil du Jura bernois et de l'école de commerce à La Neuveville est acté. Elle ajoute que nous allons revendiquer le droit de garder l'OSSM (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires) à La Neuveville.

Mme A. Honsberger, PLR : *«Un avis de construction pour le Château du Schlossberg a été publié dans Le Courrier. Pouvez-vous nous présenter le projet ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que non. Elle indique que ce projet de construction poursuit la réalisation des vœux de la Famille Imer, à savoir rendre ce château accessible au public. Pour ce faire, un projet de transformation du Château du Schlossberg a été étudié et a conduit à la création d'un appartement séparé, de telle sorte que certaines pièces puissent être accessibles au public.

M. M. Cochet, PLR : *«La Neuveville accueille des réfugiés ukrainiens qui doivent régulièrement se déplacer pour des impératifs. Depuis l'abandon des transports gratuits au niveau fédéral, certains n'arrivent plus à effectuer les déplacements. Afin de les aider, que pensez-vous de mettre à disposition gratuitement les cartes journalières CFF, si elles ne sont pas utilisées ? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : relève qu'à ce jour, son service n'a eu aucune demande. Elle va analyser cela avec la préposée au Contrôle des habitants, qui est la principale concernée pour l'accueil des ukrainiens sur notre territoire.

M. L. Longo, PLR : *«Dans les anciennes usines Frifri à St-Joux, il y a actuellement une vingtaine de sous-locataires. Malheureusement, les contrats de location expirent au 31 août 2022 et la société Artemis ne souhaite pas les renouveler. Le Conseil municipal peut-il intervenir auprès d'Artemis afin de demander le prolongement de ces contrats jusqu'au début des travaux ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que le service de la gestion du territoire est en contact étroit avec cette société. Les intérêts des locataires ont déjà été évoqués. Néanmoins, face à des privés, il est difficile de faire pression. Elle ne souhaite pas prendre d'engagement en l'absence de M. C. Ferrier, conseiller municipal en charge du département de la gestion du territoire, et va voir avec lui ce qu'il est possible de faire.

Mme O. Andrey, PLR : *«Est-ce que le projet de règlement des places de parcage sera bientôt terminé et présenté aux commissions et au Conseil général pour que l'avancement de la planification des parkings neuvevillois puisse se faire ?»*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : se réfère au point 7 de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. C'est un règlement interdisciplinaire. C'est un dossier complexe qui avance et cela implique beaucoup d'intervenants.

17. Communications

M. A. Kurth, conseiller municipal : indique qu'à l'avant-dernier Conseil général, le postulat du Parti libéral-radical intitulé "La Neuveville, une commune attractive pour les familles" a été accepté et rappelle le délai du 30 juin 2022 pour l'informer de vos suggestions. L'idée est d'un travail interpartis.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : revient sur quelques remarques qui lui ont été faites concernant l'annonce de restriction d'eau et sur le pourquoi des fontaines qui coulent encore. Elle informe que certaines fontaines sont alimentées par de l'eau de source et qu'elles peuvent être difficilement arrêtées. Celles alimentées par l'eau du Syndicat de communes Service des eaux TLN ne peuvent pas être arrêtées complètement pour un problème bactériologique. Il doit toujours y avoir un flux. Elle indique pour ceux qui ont eu la chance d'aller à St-Joux, que c'est un cadre magnifique et elle tient à remercier le service de la gestion du territoire, car elle a eu énormément de retours positifs. Les Neuvevillois sont heureux de retrouver cet espace. Elle remercie particulièrement M. F. Aubert pour son implication.

Mme J. Moeckli, PSN, présidente : rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 5 octobre 2022 et souhaite remercier le Conseil municipal d'avoir rendu possible le riche programme culturel de cet été à La Neuveville. Il se passe beaucoup de choses depuis plusieurs semaines jusqu'à la fin de l'été. Elle remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de ces évènements et qui se mobilisent pour la culture à La Neuveville. Elle propose de fêter le début de l'été autour d'un verre à l'extérieur à l'issue de cette séance.

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidende	L'adjointe au chancelier
J. Moeckli	S. Wahlen

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 23 juin 2022
Motion
Favoriser l'énergie renouvelable Neuvevilloise

Résumé d'introduction de la motion

Coupures, pénurie, blackout, inflation, l'énergie et particulièrement l'approvisionnement électrique est au centre de nombreuses craintes et préoccupations. Encourageons et favorisons l'énergie renouvelable produite à la Neuveville et ceci en (re-)valorisant le prix de rachat de la surproduction en adaptant « l'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie des données ».

Développement de la motion

La situation actuelle est basée sur les craintes fondées relatives à l'approvisionnement énergétique. Les politiques publiques sont en retard sur le photovoltaïque, et de plus elles annoncent une hausse des coûts d'env. 30% sur l'électricité dès 2023.

Le rachat de la surproduction aide les particuliers à rentabiliser leurs installations. La municipalité offre cette possibilité, mais selon la saison ou le moment de la journée, le rachat d'électricité à Bienne est entre +10% et +50% plus élevé que l'énergie rachetée à la Neuveville (Source : ESB.ch). Face à cette différence, le PLR souhaite encourager les particuliers à opter pour l'installation de panneaux photovoltaïques en revalorisant le prix auquel est racheté le surplus d'électricité produit.

Avantages pour la commune : Augmentation de l'électricité renouvelable produite à La Neuveville sans implication directe. Mesure concrète et pragmatique en faveur des énergies renouvelables, de l'avenir et de l'indépendance énergétique de notre région. En termes d'image, la commune a l'occasion de devenir un exemple tout un prenant des mesures bénéfiques pour les générations futures et surtout d'avoir un positionnement concret envers une transition écologique durable.

Avantages pour les particuliers : Un retour plus rapide sur investissement ainsi qu'un soutien indirect de la commune aux énergies renouvelables.

La revalorisation des tarifs est un moyen simple et efficace d'encourager les particuliers à investir dans une installation photovoltaïque. Cette motion donne la latitude à la commune afin d'agir concrètement en favorisant de manière indirecte de telles installations et ceci en faisant ce qui est en son pouvoir pour revaloriser au mieux et dans les meilleurs délais le prix de l'électricité produite à la Neuveville.

La Neuveville, le 10.06.2022
Pour le PLRLN

Matthieu Cochet
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville
Reçu 13 JUIN 2022
ADM | ECO | EDU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM

FDP Die Liberalen | **PLR** I Liberali | **PLD** Ils Liberals

---

LES VERT·E·S LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 JUIN 2022
ADM | ECO | EDU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM X

Conseil général du 23 juin 2022

Motion

Un plus pour Saint-Joux

Résumé

Nous demandons la mise en place de plateformes flottantes à Saint-Joux, au-dessus des palplanches.

Développement

La zone de Saint-Joux connaît un succès de fréquentation remarquable. La réouverture du chemin de rive ajoute un attrait à ce bel endroit. Nous proposons d'y placer une ou plusieurs plateformes flottantes sur lesquelles les baigneuses et baigneurs pourront s'étendre. Ces plateformes devraient impérativement être situées au-dessus des palplanches car celles-ci représentent un réel danger pour un plongeur qui braverait l'interdiction d'accéder au lac depuis les rochers.

On fera ainsi d'une pierre deux coups : poursuivre l'aménagement harmonieux de la zone de Saint-Joux et sécuriser les endroits où sont enfoncées les palplanches.

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Alain Gagnebin

LES VERT·E·S LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 JUIN 2022
ADM | ECO | EDU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM X

Conseil général du 23 juin 2022

Motion

Espaces verts et arborisation

Résumé

Nous demandons l'établissement d'un inventaire détaillé des zones de verdure permettant une arborisation et la plantation d'arbres dans ces zones.

Développement

L'augmentation inquiétante des rejets d'oxyde de carbone doivent inciter à prendre des mesures pour y remédier. L'une d'elles consiste à favoriser la photosynthèse qui transforme le gaz carbonique en oxygène. Les arbres jouent le rôle principal dans ce processus.

Pourquoi planter des arbres à La Neuveville ?
- Pour lutter contre les îlots de chaleur.
- Pour rendre la ville résiliente face aux effets du changement climatique.

Les arbres stockent du CO_2 via la photosynthèse, et participent ainsi à la réduction de concentrations des gaz à effet de serre. Ils permettent également de rafraîchir le climat, à l'échelle locale, lors de fortes chaleurs, par l'ombre et la fraîcheur via l'évapotranspiration qu'ils produisent. Les arbres améliorent ainsi le cadre de vie des habitants de la commune et accompagnent la mobilité douce.
Nous demandons donc d'arboriser partout où cela est possible. L'inventaire des zones vertes disponibles sera l'outil nécessaire à cette réalisation.

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Alain Gagnebin

LES VERT·E·S LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 JUIN 2022
ADM | ECO | EDU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM X

Conseil général du 23 juin 2022

Motion

Encourager l'installation de toutes productions d'énergies renouvelables sur les biens fonciers.

Résumé

Le contexte actuel montre que l'approvisionnement en énergie indigène, et plus particulièrement renouvelable, devient impératif, non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi pour des questions économiques.

C'est pour cela que nous invitons le Conseil communal à :

- Organiser des séances d'informations pour présenter les possibilités, ainsi que les procédures, pour l'installation de toute unité de production d'énergie renouvelable.
- Proposer un accompagnement dans les démarches à accomplir pour la réalisation de de tels projets comme le font les communes de Neuchâtel et de Milvignes;
- Renforcer l'attractivité de l'installation de telles unités de production en rétribuant les producteurs avec une contribution de soutien par kWh, en plus de tarif de reprise, comme le fait la Ville de Bienne.

Développement

Dans un contexte de transition énergétique suite à l'acceptation de la loi sur l'énergie (LEne), qui demande à ce que la production indigène d'électricité issue d'énergies renouvelables vise un développement important d'ici 2035 (art. 2, al. 1), mais aussi pour répondre au défi de l'approvisionnement comme nous le connaissons actuellement, il est nécessaire que tous les acteurs neuvevillois s'impliquent dans ce développement.

Si la Commune peut déjà montrer l'exemple en y installant des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, elle doit aussi inciter (administrativement et financièrement) les propriétaires possédant des biens fonciers sur le territoire neuvevillois à installer des panneaux photovoltaïques ou toutes autres installations de production d'énergie renouvelable.

Pour les Vert-e-s La Neuveville
Sabine Mamie

LES VERT·E·S
LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 JUIN 2022
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | X

Conseil général du 23 juin 2022

Postulat

Une stratégie climatique pour La Neuveville

Résumé

Les Vert-e·s demandent que la commune de La Neuveville s'inspire du « guide de la stratégie climatique pour les communes » des offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie pour réaliser une stratégie climatique communale.

Développement

Récemment, les Offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie ont publié un guide montrant pas à pas comment les communes de petite ou moyenne taille peuvent contribuer à l'objectif climatique de zéro émission nette et réagir aux effets du réchauffement climatique. La méthode proposée comprend huit étapes et permet de développer une stratégie visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Les effets néfastes du réchauffement climatique ne sont plus à démontrer et l'épisode caniculaire que nous venons de vivre avant même le début de l'été en est un exemple. Les communes peuvent contribuer à une baisse locale et durable des émissions de gaz à effet de serre et à gérer au mieux les nouvelles conditions climatiques. Les Vert-e·s estiment donc qu'il est primordial et urgent d'aborder la protection du climat au niveau communal selon une approche globale et adaptée, telle que recommandée par la Confédération. Les étapes proposées pour y parvenir sont : I) décrire la situation initiale, II) identifier les acteurs, III) définir les actions requises, IV) fixer les objectifs, V) planifier les mesures, VI) assurer le financement et les ressources humaines, VII) mettre en place un suivi et VIII) assurer l'ancrage politique de la protection du climat.

Le guide propose de nombreuses pistes, bons exemples et des possibilités de financement. L'établissement d'une stratégie climatique pourrait se faire en collaboration avec un bureau spécialisé. À noter que des travaux déjà entrepris, comme le projet Cité de l'énergie, peuvent contribuer à la description de la situation initiale, phase essentielle du processus.

Les enjeux climatiques tiennent à cœur aux citoyennes et citoyens neuvevillois qui l'ont démontré à de nombreuses reprises lors des dernières votations. Ce postulat vise à passer des paroles aux actes et à agir dans les limites des compétences et des finances d'une commune comme la nôtre en faveur de la protection du climat.

Pour les Vert-e·s La Neuveville
Cyprien Louis

C'Louis

Alain Gagnebin

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 JUIN 2022
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | X

Conseil général du 23 juin 2022

Interpellation

Enquête drame du lac

Résumé

Je demande que le CONSEIL MUNICIPAL fournisse au CONSEIL GÉNÉRAL et à la population une information la plus détaillée possible au sujet du drame survenu en mai 2017 au bord du lac.

Développement

Cinq ans ! Voilà cinq ans qu'un terrible drame s'est produit au bord du lac en raison d'une défectuosité électrique. Trois vies fauchées en un instant. Quelle est la cause de l'accident ? Y a-t-il eu négligence ? Quelles responsabilités endosse la commune ? Les familles endeuillées ont-elles été indemnisées ? Une procédure juridique est-elle en cours ? Allons-nous vers un non-lieu, le classement pur et simple ? Quel a été le rôle de la Préfecture ? Quels coûts supplémentaires ont résulté pour la commune ? Qui paie les honoraires d'avocats et de procédure ?
Tant de questions sans réponses pour l'instant. Le Conseil général a droit à une information complète, de même que la population neuvevilloise. Les familles en deuil ont droit au respect, à obtenir justice et réparation.

Je demande donc des réponses aux questions que chacune et chacun se posent.

AGagnebin

Alain Gagnebin

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Août

Samedis 6, 20 **Lundis** 8, 15, 22, 29
de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMUNE MIXTE DE NODS

La commune mixte de Nods met au concours la place d'

Agent d'exploitation orientation voirie

Taux d'occupation : 80 à 100 %

Activités :
- Entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et des outils,
- Surveillance de la déchèterie,
- Service hivernal,
- Remplacement du concierge,
- Le cahier des charges complet peut être consulté sur le site de la commune www.nods.ch

Profil recherché :
- CFC d'agent d'exploitation ou titre jugé équivalent,
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur,
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier,
- Aisance relationnelle,
- Connaissances de base en informatique (Word, Excel),
- Flexibilité indispensable.

Entrée en service : 1er décembre 2022 ou à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès du Conseiller Responsable de la Voirie, M. Eric Darioly au N° de tél. 079 637 29 75.

Merci d'envoyer votre candidature, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 31 août 2022 au Conseil communal, mention "postulation", Place du Village 5, 2518 Nods ou par courriel à commune@nods.ch

Avis de construction

Requérant : Monsieur Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 3304, au lieu-dit : « Les Combes 118 », commune de Nods.

Projet : abattage de trois arbres protégés (tilleuls) pour des questions de sécurité (art. 526 RCC) et replantage de trois nouveaux arbres.

Zone : agricole

Dérogation : art. 526 RCC (art. 41 al. 3 LPN).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Commune mixte de Nods

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

- **Profil d'espace libre**

  L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.**

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

  Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré..

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2022

Administration communale

PORTES OUVERTES ET INAUGURATION OFFICIELLE DU NOUVEAU COLLÈGE

Samedi 20 août 2022

Portes ouvertes de 13h00 à 17h00.

La partie officielle aura lieu dès 16h00 (apéro offert par la commune).

Venez nombreux visiter le collège !

Conseil communal

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

19 et 20 août 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORVIN - FERMETURE AU TRAFIC

Tronçon : Orvin, carrefour Route de Sonville – Le Coin – La Charrière – Roue principale (route des Prés d'Orvin non comprise)

Durée : du lundi 8 août à 6h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 16h30

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérante : M. Jean-Pierre Latscha, Rue de Montagu 23, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : JK Charpentes Menuiserie SA, Neubrückstrasse 13, 2555 Brügg

Propriétaire foncier : Mme et M. Nelly et Jean-Pierre Latscha, Rue de Montagu 23, La Neuveville

Projet : Rénovation de toiture et de lucarne avec isolation de son enveloppe thermique, parcelle 2245, Route d'Orvin 9, village de Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du 25 juillet et jusqu'au 7 août 2022, la commune est fermée. Le dossier peut être consulté sur le site internet de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 juillet au 7 août 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 juillet 2022

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérants : Madame Chloé et Monsieur Nicolas Dauwalder, Derrière Montet 10,
2515 Prêles.

Auteur du projet : Läderach installations sanitaires et chauffage Sàrl, Rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle no 2256, au lieu-dit : «Derrière Montet 10», Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur (air/eau) extérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 septembre 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sylviane et Klaus Luginbühl, La Ravoye 16, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Propriétaires fonciers : Mme et M. Sylviane et Klaus Luginbühl, Lamboing

Projet : Construction d'un jardin d'hiver sur terrasse existante côté sud, parcelle no 2493, La Ravoye 19, village de Lamboing

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 25 al. 2 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 août au 4 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 5 août 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : BD Valorisation, Chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix.

Auteur du projet : Gamma SA, M. Samuel Salgado/ Architecte, Chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix.

Emplacement : parcelles nos 2323, 2228, 2728, 2436 et 2629, au lieu-dit : « Les Epinettes », Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un immeuble de 24 logements avec garage souterrain, création d'un accès piétonnier au Nord, création de 15 places de stationnement pour vélos et de 3 places de stationnement visiteurs le long de la route cantonale au Nord, adaptation et élargissement du chemin d'accès existant y compris pose de trois candélabres, création d'un accès au garage au Sud, déplacement d'un mur en pierres sèches, suppression d'une haie avec mesures de compensation (plantation de nouveaux arbres, bosquets et prairie).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : plan de quartier «Les Epinettes», agricole et espace routier.

Remarque : demande de libération au sens de l'art. 46a OC.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo, 27 LCPN et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance fixant les tarifs de la reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données (Ordonnance sur les tarifs RPEI)

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998
(OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 4 juillet 2022, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté les modifications des articles 2, 3 et 4. de l'Ordonnance fixant les tarifs de la reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données (Ordonnance sur les tarifs RPEI) .

Ces modifications sont entrées en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 5 août 2022

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

20 août, 3 septembre, 17 septembre

L'administration communale

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

SENTIER DES SCULPTURES LAMBOING / MONT-SUJET

Soirée "contes & souper"

Pour agrémenter une soirée d'été, l'équipe du sentier vous convie sur la plate-forme à une soirée «contes & souper», le samedi 13 août 2022 à 17h sur la plate-forme.

Corine Müller de Lamboing qui contera des " histoires d'eau", accompagnée à à la clarinette basse par Marco Pedroli.

A la fin du spectacle, un déplacement (à pied ou en voitures) à la Bergerie du haut est prévu pour le souper.

En cas de pluie tout se déroulera à la Bergerie du haut dès 17h.

Au vu des places assises restreintes sur la plate-forme, ainsi que pour l'organisation du repas, une réservation est nécessaire auprès des organisateurs.

Le prix du spectacle, avec le repas, est fixé à CHF 25.00 par personne (boissons non incluses) payable sur place.

Inscriptions et renseignements auprès de Monsieur Gérard Racine
032 315 13 88 - 078 897 62 90 - racine-gerard@bluewin.ch

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin, au

no de tél. 079 935 65 93

Ses plantes ne sont pas à jeter aux déchets verts,
mais doivent être éliminées dans les déchets ménagers uniquement.

FOIRE de Diesse

Lundi 31 octobre

Marché artisanal et produits du terroir

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer.
Prix forfaitaire de fr. 20.00 pour les habitants du discrict.
Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

Ensemble faisons vivre notre région !

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2022

La course annuelle se déroulera le **21 septembre 2022** et aura lieu au Glasi d'Hergiswil.

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse, à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 26 août 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui fêteront leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2022

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité: .....

No de tél.: .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

Ouvert aux personnes retraitées
(64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 26 août 2022.

FERMETURE AU TRAFIC
Route cantonale n° 1325 : Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - front. BE/SO
Commune: Orvin

230.20359 / Renouvellement
Chaussée: Orvin, traversée

Tronçon: Or**vin, carrefour Route de Sonville Le Coin - La Charrière - Route principale (route des Prés d'Orvin non comprise)**

Durée : **Du lundi 8 août à 6h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 16h30**

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par la rive Nord du lac de Bienne (Frinvillier - Bienne - La Neuveville - Prêles – Lamboing et vice versa).

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route, excepté le trafic piétonnier.

Motif de la mesure : Travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage.

Notices légales : En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.
Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 6 juillet 2022
Office des ponts et chaussées

Nouvelles de l'administration

Oui à une rationalisation de la procédure d'aménagement

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire est favorable à la modification de la loi sur les constructions. Elle voit dans les changements proposés un pas important pour simplifier et accélérer la procédure d'édiction des plans.

La modification de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire vise à rationaliser la procédure d'édiction des plans, qui est complexe, et à lui donner une orientation partenariale. Toute procédure d'édiction de plans sera obligatoirement précédée d'un entretien initial entre la commune et l'Office de l'organisation du territoire et des affaires communales (OACOT), qui est l'autorité compétente pour l'examen préalable et l'autorisation. L'entretien servira à clarifier des points en suspens et des problèmes potentiels à un stade précoce afin qu'il ne faille pas les régler lors de la procédure d'approbation. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) espère que cette démarche permettra d'orienter les travaux préparatoires dans la bonne direction dès le départ afin d'éviter de multiplier les séances de travail avec l'OACOT. Par ailleurs, le projet élargit la marge de manœuvre des communes en leur donnant la possibilité de requérir elles-mêmes auprès des offices compétents les rapports officiels et techniques dont elles ont besoin pour édicter leurs plans.

Le projet met en œuvre les modifications demandées dans la motion Lanz 133-2019 adoptée par le Grand Conseil. La Commission de protection des sites et des paysages ne sera plus consultée lorsqu'une procédure reconnue visant à garantir la qualité a été menée. Il peut s'agir d'un mandat d'étude, d'une planification-test, d'un concours ou d'une procédure d'expertise. La procédure d'édiction des plans de première instance sera ainsi soumise aux mêmes règles que celles qui régissent actuellement la procédure de permis de construire. Selon la CIAT, cette modification contribuera en outre à accélérer la procédure. Une minorité de la commission souhaite limiter encore plus l'implication de la Commission de protection des sites et des paysages, en excluant qu'elle puisse être consultée en cas de recours. Mais la majorité estime que cela est impossible en raison des principes procéduraux de rang supérieur, notamment la maxime inquisitoire.

Pour la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire, toutes ces mesures constituent un pas dans la bonne direction pour simplifier la procédure d'édiction des plans et lui donner une orientation plus partenariale. La commission estime cependant que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour obtenir l'accélération souhaitée par les communes. Elle propose de traiter la révision de la loi sur les constructions en une seule lecture afin que les premières mesures proposées puissent être mises en œuvre rapidement.

Le cas «Meikirch» : attendre la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
La CIAT a également discuté de l'arrêt du Tribunal fédéral du 5 avril 2022 concernant le cas «Meikirch». Cet arrêt demande au canton de Berne et à la commune de Meikirch de régler de manière conforme à la législation fédérale la compensation des avantages résultant de mesures d'aménagement (art. 5, al. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire [LAT]). La révision de la loi cantonale sur les constructions serait une bonne opportunité pour le faire. Cependant, la commission estime qu'il n'y a pas lieu de légiférer pour le moment, mais qu'il faut attendre les résultats de la révision de la LAT en cours au niveau fédéral. En effet, il y a lieu de penser que celle-ci clarifiera l'article 5 LAT et qu'il sera dès lors inutile de modifier la loi cantonale sur les constructions.

Le Grand Conseil examinera le projet de modification de la loi sur les constructions lors de sa prochaine session d'automne.

Inscription au registre foncier des terrains sans maître

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures est favorable à la création d'une base légale permettant d'inscrire au registre foncier les terrains sans maître. La révision partielle de la loi sur l'introduction du Code civil qui instaure cette possibilité sera examinée par le Grand Conseil lors de sa session d'automne 2022.

La majeure partie du territoire du canton de Berne est inscrite au registre foncier. Il y manque notamment les terrains sans maître, qui n'ont jamais fait l'objet d'une mensuration officielle. En vertu du droit fédéral, les terrains sans maître relèvent de la souveraineté cantonale. Le canton a donc le droit d'en réclamer la propriété. Le projet présenté stipule expressément que les terrains sans maître sont la propriété du canton et que le canton peut ainsi figurer dans le registre foncier comme leur propriétaire. Cela ne change pas le caractère juridique des terrains sans maître : ils ne deviennent pas une propriété privée et restent accessibles pour un usage commun.

Les terrains sans maître doivent devenir la propriété du canton

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) soutient le projet d'inscrire tous les terrains au registre foncier et donc de les faire mensurer officiellement. Elle est d'accord pour dire que l'inscription au registre foncier de la totalité du territoire bernois revêt un intérêt public. Mais des voix critiques se sont élevées au sein de la CIRE pour estimer que cela n'était pas impératif. La commission a longuement débattu pour savoir s'il serait possible et judicieux que les terrains sans maître deviennent la propriété des communes concernées plutôt que du canton. Pour certains, le fait que le canton soit propriétaire des terrains sans maître pourrait limiter la marge de manœuvre des communes. Mais la très grande majorité des membres de la commission ne voit pas d'avantage ou d'intérêt concret qui porterait à confier aux communes la propriété des terrains sans maître.

Dans l'ensemble, la CIRE recommande au Grand Conseil d'accepter le projet de loi. Elle propose en outre, en accord avec le Conseil-exécutif, de réaliser son examen en une seule lecture.

Présentation au Grand Conseil de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap

Le canton de Berne sera l'un des premiers cantons à changer les règles de financement des prestations destinées aux personnes en situation de handicap. Ces prestations de soutien seront dorénavant versées directement aux personnes concernées, qui auront ainsi une plus grande liberté de choix parmi les offres et les prestataires.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) à l'attention du Grand Conseil le 6 juillet 2022. Cette nouvelle loi opère un changement de paradigme : elle passe d'un financement par objet à un financement par sujet. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a élaboré le projet avec le concours d'un groupe d'accompagnement composé notamment de déléguées et délégués d'associations. Le nouveau mode de financement a été testé durant plusieurs années dans le cadre d'un projet pilote. La nouvelle loi a pu conserver l'ensemble des objectifs stratégiques pour la couverture des besoins et des principes fondamentaux adoptés en 2011 par le Conseil fédéral et par le Grand Conseil.

Liberté de choix pour les personnes en situation de handicap

Grâce à l'introduction du financement par sujet, les personnes ayant besoin d'une assistance en raison d'un handicap peuvent choisir d'être prises en charge au sein d'une institution ou à domicile. La nouvelle loi crée les bases légales requises pour que les prestations d'assistance soient adaptées aux besoins individuels. Ce changement de système présente l'avantage que les personnes en situation de handicap qui n'ont pas besoin d'être accueillies dans une institution, ou pas dans l'immédiat, pourront désormais bénéficier de prestations de soutien supplémentaires en ambulatoire. Il est important de relever que les prestations fournies par les proches aidants pourront être indemnisées.

Un outil standard pour évaluer les besoins

En Suisse et dans le canton de Berne, le système de soutien aux personnes en situation de handicap fonctionne bien, mais il ne couvre pas de manière optimale tous les besoins ni toutes les situations. Une analyse a montré que la procédure d'évaluation des besoins devait être simplifiée. La DSSI a donc décidé d'utiliser la méthode du plan d'aide individuel (IHP), qui permet de déterminer le besoin de prise en charge lié au handicap. Cette méthode simplifie la procédure d'évaluation et offre une comparabilité intercantonale.

Projets de construction financés par des forfaits d'infrastructure

Les projets de construction et de transformation des institutions du domaine du handicap seront dorénavant financés par des forfaits d'infrastructure, comme c'est déjà le cas dans le domaine du troisième âge, de l'enfance et de l'adolescence. L'abandon du système actuel des crédits d'investissement allégera le compte des investissements du canton.

Entrée en vigueur prévue pour 2024

Le projet de loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap est maintenant envoyé au Grand Conseil. La DSSI espère pouvoir appliquer la nouvelle loi à partir de 2024.

Déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne

Afin de maintenir l'équilibre des lieux de formation entre le canton de Berne et le canton du Jura, le ceff ARTISANAT déménagera toutes ses filières de Moutier à Bienne à l'horizon 2026. Le nouveau site de l'école, à proximité immédiate de la gare de Bienne, a été choisi pour permettre une accessibilité optimale aux élèves des deux cantons.

En vue du transfert cantonal de Moutier en 2026, toutes les filières Artisanat du centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) prendront leurs quartiers à Bienne, dans l'ancienne usine de montage de General Motors. Situé à la rue de la Gabelle, le ceff ARTISANAT aura pour voisin le Lycée technique du CFP Bienne, spécialisé dans les métiers de la mécanique, de l'horlogerie et de la microtechnique, qui occupe déjà une partie du bâtiment emblématique de l'histoire industrielle de la région. Le Conseil-exécutif a pris connaissance de cette solution lors de sa séance du 6 juillet 2022.

Équilibre interjurassien

Le déménagement du ceff ARTISANAT est rendu nécessaire par la votation de Moutier sur son changement d'appartenance cantonale. Le nouvel emplacement permet de conserver la complémentarité et l'équilibre interjurassien tels qu'ils se sont construits au fil du temps, entre une école bernoise (le ceff) et une école jurassienne (le CEJEF) pour la formation professionnelle dans le domaine de l'artisanat. La proportion des élèves bernois et jurassiens ne changera pas foncièrement avec le transfert cantonal de Moutier. Le déménagement de toutes les filières concernées conservera ainsi l'équilibre établi.

Maintien et développement des collaborations

Le canton de Berne, la Direction de l'Instruction publique et de la culture (INC) et le ceff souhaitent vivement maintenir et développer les collaborations intercantonales entre les écoles ainsi qu'avec les milieux économiques. Le canton de Berne est d'avis que les cantons de l'Arc jurassien sont plus forts s'ils collaborent au niveau de la formation professionnelle, comme ils le font aujourd'hui.

Large soutien

Lors de la consultation, le choix de Bienne a été largement soutenu par les milieux économiques et politiques du Jura bernois et de Bienne. L'emplacement retenu, à proximité de la gare, offre une accessibilité optimale aux élèves bernois, jurassiens ou provenant d'autres cantons romands. Le nouveau site du ceff renforce en outre la formation professionnelle francophone à Bienne, respectivement les démarches de promotion des places d'apprentissage francophones menées depuis des années par les différents acteurs concernés. En outre, des synergies entre les écoles profiteront aux élèves, au corps enseignant et à la qualité globale de l'enseignement.

Avenir Berne romande

La recherche de ce nouveau site s'est faite dans l'esprit du projet Avenir Berne romande, qui a notamment pour but de favoriser les collaborations entre le Jura bernois et Bienne ainsi que de renforcer la composante romande du canton de Berne. Dans la perspective d'une concentration régionalisée de l'administration cantonale et de la justice, des solutions immobilières sont actuellement à l'étude pour créer des pôles de compétence dans le Jura bernois. En l'état des réflexions, le projet prévoit notamment l'implantation du pôle administratif à Tavannes et du pôle justice et police à Reconvilier. Cette planification va maintenant être soumise à une consultation régionale. Le choix définitif des sites pourra être communiqué après l'été. Il répondra à une logique d'accessibilité et d'équilibre à l'échelle régionale pour garantir à la population un service public de proximité et complet en français.

Le canton de Berne prévoit de simplifier l'évaluation officielle

Le système actuel de l'évaluation officielle et la procédure appliquée pour les évaluations générales sont de plus en plus critiqués par les milieux politiques et par les propriétaires concernés. Par ailleurs, le Tribunal fédéral a estimé que la valeur cible arrêtée par le Grand Conseil pour l'évaluation générale 2020 était contraire au droit fédéral. Le Conseil-exécutif a l'intention de résoudre ces deux problèmes en simplifiant le système actuel.

Dans le canton de Berne, la valeur officielle est la valeur attribuée à un immeuble pour l'impôt sur la fortune. L'évaluation générale consiste à adapter toutes les valeurs officielles en même temps. Elle est effectuée lorsque les valeurs vénales ont beaucoup changé par rapport à la dernière adaptation. En raison de la forte hausse des prix de l'immobilier depuis l'évaluation générale de 1999, le Grand Conseil a décidé qu'une nouvelle évaluation générale devrait être réalisée en 2020. Cette procédure sera bientôt achevée. Dans le cadre de l'évaluation générale 2020, le système d'évaluation bernois et la procédure d'évaluation générale ont essuyé des critiques : le système est jugé excessivement compliqué et peu transparent tandis que la procédure d'évaluation générale apparaît comme trop coûteuse et rigide.

L'Intendance des impôts étudie une modernisation
En réponse à des interventions parlementaires à ce sujet, le Conseil-exécutif a proposé de faire un état des lieux pour déterminer quels sont les avantages et les inconvénients du système bernois par rapport à ceux d'autres cantons. Cet état des lieux servira de base pour proposer, si nécessaire, une adaptation du système, qui sera introduite par une révision de la loi sur les impôts. C'est ainsi que l'Intendance des impôts a lancé au début de l'année le projet NewEO. Une proposition concrète de nouveau système pour l'évaluation officielle devrait être présentée en 2023.

Arrêt du Tribunal fédéral concernant la valeur médiane cible de 70 %

Indépendamment de ce débat, une disposition du décret sur l'évaluation générale 2020 a été contestée en justice par un particulier et par la ville de Berne devant le Tribunal fédéral. Dans cette disposition, le Grand Conseil avait fixé une valeur médiane cible de 70 % de la valeur vénale. Par son arrêt du 21 décembre 2021 (publié en mai 2022), le Tribunal fédéral a abrogé cette disposition jugée contraire au droit fédéral. Il rappelle que les immeubles doivent être évalués à leur valeur vénale, même s'il est admis que l'évaluation tienne compte d'un objectif de politique de la propriété. Mais avec une valeur médiane cible de 70 %, il est clair pour les juges fédéraux qu'au final la moitié des valeurs seront inférieures à 70 % de la valeur vénale, ce qui est contraire au droit fédéral. L'arrêt du Tribunal fédéral n'a aucune incidence sur l'évaluation générale 2020, mais il faudra en tenir compte pour l'avenir de l'évaluation officielle.

Un nouveau système tenant compte de l'arrêt du Tribunal fédéral

Étant donné l'évolution des prix de l'immobilier, il est possible que les conditions soient de nouveau réunies ces prochaines années pour procéder à une évaluation générale. Comme le système actuel mobilise beaucoup de ressources en temps et en argent, le Conseil-exécutif se fondera sur les résultats du projet NewEO pour mettre en œuvre un nouveau système d'évaluation officielle. Ce système tiendra compte de l'arrêt du Tribunal fédéral. Les bases légales requises pourraient être crées lors d'une future révision de la loi sur les impôts, pour une probable entrée en vigueur en 2027.

Dialogue avec la Commission des finances

Sur mandat du Conseil-exécutif, la Direction des finances s'est entretenue avec la Commission des finances du Grand Conseil au sujet de la démarche proposée. La commission en a pris connaissance lors de sa séance du 7 juillet 2002 et elle l'approuve.

La CIRE favorable à l'aide indirecte aux médias

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil bernois propose plusieurs modifications dans les dispositions de la loi sur l'information concernant l'aide aux médias. Le Grand Conseil examinera le projet en deuxième lecture lors de sa session d'automne 2022.

Lors de sa session de printemps 2022, le Grand Conseil a examiné en première lecture la loi sur l'information révisée. Il a renvoyé l'ensemble des dispositions relatives à l'aide aux médias à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE), comme celle-ci l'avait demandé après son examen préalable. En effet, le rejet en votation populaire du train de mesures en faveur des médias présenté au niveau fédéral a changé la donne et demandait un réexamen des dispositions proposées au niveau cantonal.

Favoriser la diversité des médias

La CIRE a donc réétudié en détail les dispositions relatives à l'aide indirecte aux médias. Elle maintient qu'il est nécessaire de favoriser la diversité des médias dans le canton de Berne pour renforcer l'information régionale. La commission propose donc au Grand Conseil à l'unanimité d'approuver la loi révisée. Mais elle présente plusieurs propositions de modification par rapport à ce qu'elle avait proposé en vue de la première lecture.

Tenir compte du bilinguisme

Indépendamment des dispositions concernant l'aide aux médias, la commission a adopté une proposition prévoyant que les informations qui concernent l'ensemble du canton doivent, chaque fois que possible, être publiées simultanément dans les deux langues officielles. La CIRE tient à ce que le bilinguisme soit considéré comme une valeur importante et à ce que la population francophone soit informée en même temps que la population germanophone.

Aide directe ou indirecte

La CIRE propose de préciser dans la loi que l'aide cantonale aux médias est indépendante du modèle d'affaires. Cela ne change pas la réglementation prévue sur le fond. Il s'agit seulement d'éviter les malentendus.

La commission a longuement étudié le principe de l'aide indirecte aux médias proposé par le Conseil-exécutif. Une majorité de la CIRE, qui avait estimé lors de la préparation de la première lecture qu'il n'y avait pas lieu d'exclure explicitement l'aide directe aux médias dans la partie germanophone du canton, se rallie désormais à la proposition d'origine du Conseil-exécutif. Dans cette teneur, la loi exclut l'aide directe aux médias, hormis en faveur des médias de langue française en application de la législation sur le statut particulier. La majorité de la commission souhaite ainsi défendre l'indépendance des médias. Une courte minorité de la commission aurait préféré une formulation qui, au moins, n'exclue pas une aide directe. Cela aurait permis au canton d'intervenir directement en situation d'urgence.

De nouvelles possibilités pour soutenir des projets et la formation

Au chapitre des mesures, une minorité de la CIRE propose que la loi mentionne les agences de presse comme exemple d'institutions pouvant bénéficier d'un soutien. La majorité de la commission s'y oppose, ne voyant pas bien ce que ce type de soutien apporterait aux petits médias régionaux. La CIRE a rajouté au projet plusieurs mesures d'aide indirecte, par exemple des subventions en faveur de la formation de base et de la formation continue et des aides financières à durée limitée pour des offres médiatiques se rapportant à des projets.

La commission propose en outre une disposition astreignant les médias qui reçoivent une aide indirecte à respecter l'égalité salariale. Enfin, elle demande que le Conseil-exécutif l'informe des mesures d'encouragement qu'il aura prises et des moyens investis dans ce but.

Coronavirus : rattachement de l'état-major spécial coronavirus à l'Office de la santé

L'état-major spécial coronavirus du canton de Berne a été rattaché à l'Office de la santé (ODS) au 1er juillet 2022. La dizaine de personnes qui composent cet organe poursuivront leurs activités dans ce cadre. Elles ont un savoir-faire crucial, notamment concernant la vaccination, le dépistage, la gestion des contacts, le domaine médical et le numérique.

Au cours des derniers mois, l'état-major spécial coronavirus a accompli des tâches de préparation en vue d'une remontée des cas de COVID-19 après les vacances d'été et avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver. Des mesures et des processus ont été définis pour faire face à différents scénarios. Ils font notamment intervenir les fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins de premier recours, pharmacies), qui seront mobilisés si nécessaire.

Fort de son expérience dans la lutte contre la pandémie, le canton de Berne peut s'appuyer sur un dispositif solide pour réagir immédiatement en cas de flambée des cas. Si nécessaire, des infrastructures cantonales, telles que les centres de vaccination, peuvent être remises en service en l'espace de deux semaines environ.

L'intégration de l'état-major au sein de l'ODS renforce l'organisation du canton, lequel peut continuer de compter sur l'expertise de ces spécialistes en interne.

24 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 5 août
Pas de cultes dans les homes. Prochaines célébrations vendredi 12 août à 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu
Dimanche 7 août
10h, dernier culte du diacre de La Neuveville à la Blanche-Église.
Jean-Marc Leresche, diacre, Sven Müller, orgue
Luc 12, 35-48 : Dis, quand reviendras-tu ?
Chants : 35-19 ; 41-01 ; 46-06 ; 44-09
Mercredi 10 août
10h, prière et partage biblique à la maison de paroisse
Dimanche 14 août
18h, culte "Parole et musique" à la Blanche-Église. Pas de culte le matin
John Ebbutt pasteur, flûte arménienne et orgue

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 7. August
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Karin Schneider (Musik).
Pikettdienst
1. bis 14. August: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 7 août, 19e dimanche du temps ordinaire, à 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.
Apéro après la messe
Dimanche 7 août, 1er dimanche du mois.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 7 août
Culte à Diesse, 10h, thème: Quels sont les bienfaits de la lecture et quels sont les bienfaits de la lecture de la Bible? service de voiture, voir ci-dessous
Dimanche 14 août
Culte à Diesse, 10h, service de voiture, voir ci-dessous
Course de la Solidarité
La 11ème édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 7 août
10h, culte à Diesse
Dimanche 14 août
10h, culte à Nods
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

COURSE DE LA SOLIDARITÉ

Course de La Solidarité
Vendredi 19 août
11ème édition - Halle polyvalente de Prêles

Venez courir, marcher ou vous restaurer pour soutenir des familles défavorisées au Cambodge et leur permettre d'avoir accès à des terres cultivables.

Toutes les catégories sont au programme
Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration, vestiaire, douche, tirage au sort avec de magnifiques prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place - Informations:
www.coursedelasolidarite.ch
Organisation :
Paroisses réformées et catholique de Diesse, Nods et La Neuveville